



SOMMAIRE

1.	P	PRÉSENT	ATION DE LA STRUCTURE ET DES ÉLÉMENTS DE CADRAGE DES ACTIVITÉS	3
	1.1	Cadı	e réglementaire	3
	1	.1.1.	Contenu de l'autorisation	3
	1	.1.2.	L'organisme gestionnaire	4
	1	.1.3.	Présentation du Foyer Edmond Debraize	4
	1.2	Cara	ctérisation de la population accompagnée	6
	1.3	Spéd	ifications des objectifs de l'accompagnement	9
		.3.1. 'autono	L'organisation et le fonctionnement du Foyer Edmond Debraize sont axés sur la promotion de nie, de la qualité de vie, la santé et la participation sociale des personnes accueillies	.10
	1	.3.2.	L'accompagnement est personnalisé	.15
	1	.3.3.	La garantie des droits et participation des personnes accueillies sont effectives	.17
		.3.4. l'accom	La protection et la prévention des risques inhérents aux personnes accueillies et au mode pagnement sont mises en place	.18
2.	P	PRÉSENT	ATION DES ELEMENTS DE METHODE	.18
	2.1	Prot	ocole d'évaluation	.18
	2.2	Lesı	nodalités de l'implication des différents acteurs	.19
	2	2.2.1	Mise en place de comités de pilotage	.19
	2	2.2.2	Modalités d'association des personnes accueillies et des familles aux différentes étapes	.19
	2	2.2.3	Modalités d'association des professionnels	.19
	2.3	Mod	lalités de la remontée des informations	.21
	2	2.3.1	Principe de construction du référentiel d'évaluation	.21
	2	2.3.2	Structure du référentiel d'auto-évaluation:	.21
	2	2.3.3	Les principaux domaines évalués et les références	.21
	2	2.2.4	Le déroulement des sessions d'évaluation	.23
3.	P	RESENT	ATION DES RESULTATS	.23
	3.1	Les	principaux constats : résultats et analyse	.23
	3	3.1.1	L'Accueil	.23
	3	3.1.2	L'accompagnement de la personne	.25
	3	3.1.3	Les soins	.30
	3	3.1.4	Le cadre de vie	.33
	3	3.1.5	Le respect des droits de la personne	.36
	3	3.1.6	Les outils de la loi de 2002	.39
	3	3.1.7	Le management	.40
	3	3.1.8	Le réseau, le territoire et les partenaires	.41
	3	3.1.9	La prévention des risques	.43
	3.2	Synt	hese	.46
4.	P	LANS D	ACTIONS	.49
5.	C	CONCLU	SION	.57



1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE ET DES ÉLÉMENTS DE CADRAGE DES ACTIVITÉS

1.1 CADRE REGLEMENTAIRE

1.1.1. Contenu de l'autorisation

Nos principales références législatives et réglementaires :

Statut : Etablissement privé associatif

Gestionnaire: Association de la LIGUE HAVRAISE POUR L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES - 76600 LE HAVRE

Habilitation et financement : Direction d'Action Sociale Départementale du Conseil Général de la Seine Maritime, qui en fixe le prix de journée.

Fonctionnement

Le foyer est ouvert toute l'année.

L'accueil est permanent, mais s'organise pour la majorité des résidents, travailleurs en ESAT, chaque jour à partir de 16h30 jusqu'à 8h00 le lendemain, et ce du lundi au vendredi.

Durant les jours de congés des résidents (congés hebdomadaires, annuels, fériés, arrêt maladie) l'accueil s'organise de façon continue.

Capacité d'Accueil

42 personnes temps plein et 2 accueils temporaires

Législation - règlementation

La loi 2002- 2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale réformant la loi N°75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico- sociales.

Les cinq orientations principales de la Loi 2002-2

- ➤ Affiner et promouvoir les droits des bénéficiaires
- Élargir les missions de l'action sociale et diversifier la « nomenclature » des établissements, services et interventions
- > Améliorer les procédures techniques de « pilotage » du dispositif
- Instaurer une réelle coordination entre les divers protagonistes
- > Rénover le statut des établissements publics

Le Code de l'action sociale et des familles article L. 312-1 définit la nomenclature des établissements et des services, y compris les foyers d'accueil médicalisé, qui accueillent des personnes adultes handicapées, quel que soit leur degré de handicap ou leur âge...

Le Code de l'action sociale et des familles art. L344-5, L 311-1, D 771547 et 77-1548 sur le financement des établissements

Application des droits des usagers des établissements et services médico-sociaux :

- Livret d'accueil

Code de l'action sociale et des familles, article L311-4 Circulaire DGAS/SD 5 n° 2004-138 du 24 mars 2004

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie, mentionnée à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles



- Contrat de séjour ou document individuel de prise en charge

Décret n° 2004-1274 du 26 novembre 2004 relatif au contrat de séjour ou document individuel de prise en charge prévu par l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles

- Règles de fonctionnement de l'établissement ou du service

Décret n° 2003-1095 du 14 novembre 2003 relatif au règlement de fonctionnement institué par l'article L. 311-7 du code de l'action sociale et des familles

- Conseil de la vie sociale ou une autre forme de participation des usagers

Décret n° 2004- 287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles

Décret 2005-1367 du 2 novembre 2005 portant modifications de dispositions relatives au conseil de la vie social et autres formes de participation.

- Projet d'établissement ou de service

Code de l'action sociale et des familles article L311-8.

Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie, mentionnée à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles.

Loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Code de l'action sociale et des familles article L114-1-1 sur le droit à la compensation des conséquences du handicap quels que soient l'origine et la nature de la déficience, l'âge ou le mode de vie.

Code de l'action sociale et des familles article L. 146-3 et suivants, L. 146-4 L. 146-5 L. 146-6 L. 146-7 Sur la création des Maisons départementales des personnes handicapées.

Article L146-8 et suivants L. 146-9 L. 146-10 L. 146-11 sur la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées modifiés par loi n° 2011-901 du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap.

Loi n° 2009-1791 du 31 décembre 2009 « autorisant la ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées ».

Règlement d'aide sociale du département de Seine-Maritime (R.D.S.A) - Participation des personnes en situation de handicap aux frais d'hébergement

- Art 147 Les modalités de participation
- Art 148 Le versement de la participation au Département
- Art 150 Définition de la notion d'absence de l'établissement d'accueil
- Art 151 Facturation à l'aide sociale lors des absences de l'établissement et participation des résidents à leurs frais de séjour.

L'accueil temporaire

Art 154 - Définition accueil temporaire

Art 155 - La procédure d'admission en accueil temporaire

Code de la construction et de l'habitation

Art. L. 111-7 à L. 111-7-4 sur Les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation

L'article R.123-2 définit la notion d'E.R. P et les obligations en matière de sécurité incendie.

1.1.2. L'organisme gestionnaire

Le Foyer Edmond Debraize est géré par la Ligue Havraise pour l'Aide aux Personnes Handicapées.

1.1.3. Présentation du Foyer Edmond Debraize

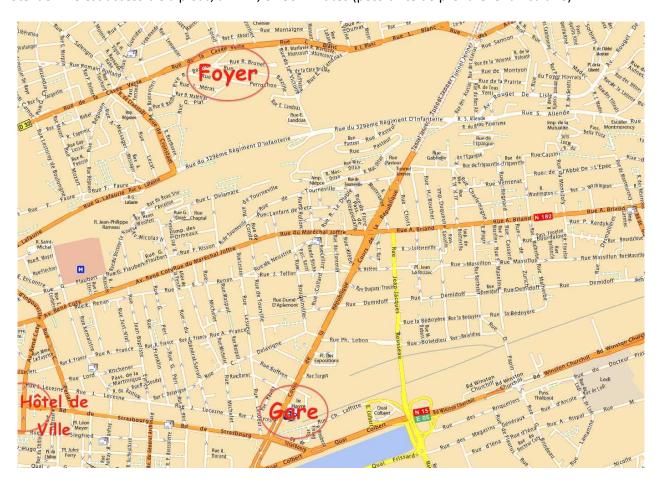
Le Foyer est situé en pleine ville au sein du quartier du Vornier.



Les commerces les plus courants (superette, alimentation, coiffeur, etc...) sont situés à quelques dizaines de mètres.

Le Foyer d'hébergement Edmond Debraize et les appartements dits « Soleil » sont également distants de quelques dizaines de mètres.

Plusieurs arrêts de bus sont très proches. Le plein centre-ville est accessible en bus ou en bus et tramway. L'Hôtel de Ville est accessible à pieds, à 2 km, en 30 minutes (possibilité de prendre le funiculaire).







Le Foyer est implanté en pleine ville







Nos références spécifiques

Composé de deux sites proches géographiquement l'un de l'autre, l'ensemble est situé à proximité du centre-ville et des sites de loisirs facilement accessibles par les transports en commun urbains.

Le Foyer d'hébergement Edmond Debraize (FED) est ouvert 24h/24h, toute l'année. Il est agréé depuis le 04 Novembre 1986 par le Conseil Général de la Seine Maritime. Depuis le 19/05/2011, l'établissement est agréé pour 42 accueils en temps pleins et deux accueils temporaires.

Il offre un hébergement pour une population mixte de 42 travailleurs en ESAT avec une capacité de 35 places sur le Foyer d'hébergement Edmond Debraize et de 9 places en appartements collectifs sur la résidence « soleil ». Le dispositif d'hébergement propose une offre graduée d'accompagnement éducatif dans l'acquisition, le maintien de compétences pour accéder à l'autonomie sociale. Cela signifie pour certains résidents, à terme l'accès à un habitat autonome, et pour tous la possibilité d'être perçu comme habitants à part entière du quartier.

L'agrément de deux places d'accueils temporaires renforce la possibilité d'hébergement et de relais pour des usagers en difficultés passagères et/ou exprimant le désir de faire l'essai d'un hébergement collectif.

1.2 CARACTERISATION DE LA POPULATION ACCOMPAGNEE

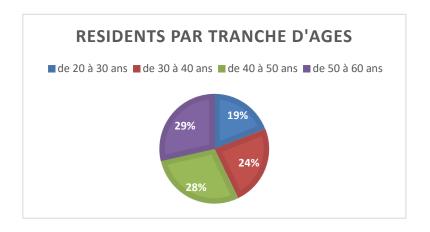
Autorisation

Capacité autorisée : 42 accueils permanents et 2 accueils temporaires

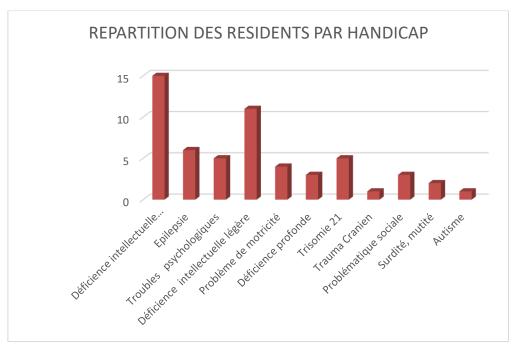
Population

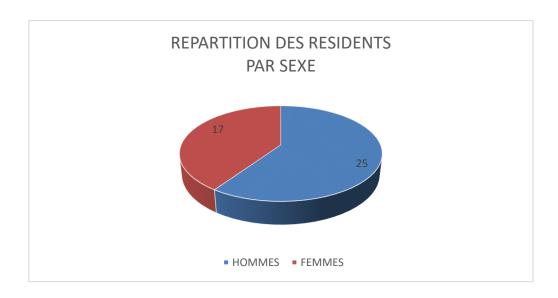
Moyenne d'âge : 42 ans.

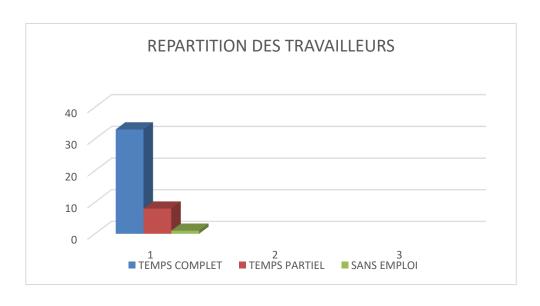
18 Résidents sont en dessous de la moyenne. 24 Résidents sont au-dessus de la moyenne.



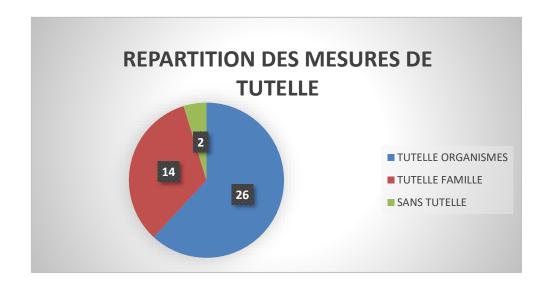


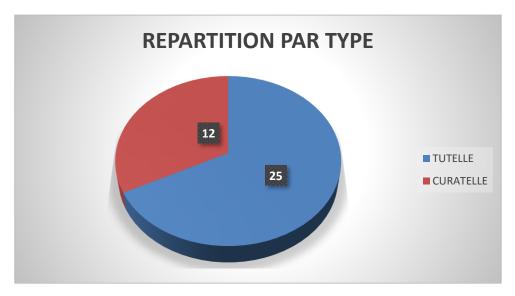


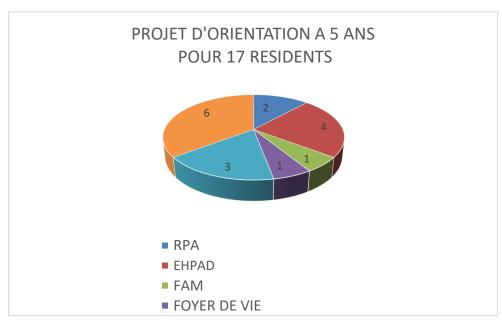














Mouvement des résidents en 2015 (extraits du rapport d'activités)

Entrées et sorties

-3 Sorties:

1 en appartement autonome

2 en foyer de vie

-3 Entrées

Accueils temporaires

19 accueils temporaires sur 2015 soit 234 jours d'accueils Cela représente 5 personnes

ACTIVITE	N-3	N-2	N-1	N
Capacité autorisée	42+2	42+2	42+2	42+2
Nombre de journées	365	365	365	365
d'ouverture	303	303	303	303
Nombre théorique	15483	15147	15147	15147
de journées	13463	13147	13147	13147
Nombre réel de journées	15323	14933	15620	15565
Nombre retenu de journées	///////////////////////////////////////	///////////////////////////////////////		
Nombre retend de journees	/////	/////		
Taux d'occupation réel en %			103.12	102.76
Ecart Retenu/Réel		//////////////////////////////////////		

1.3 SPECIFICATIONS DES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le projet d'établissement présente les axes stratégiques suivants :

Les orientations des politiques sociales déclinées par la loi du 2 Janvier 2002, ont entraîné une ré-interrogation des établissements médico-sociaux quant à leurs finalités et leurs dispositifs, autrement dit quant à leur projet. Le projet d'établissement s'inscrit aujourd'hui dans ce cadre législatif rigoureux.

Le projet du Foyer Hébergement Edmond Debraize représente un engagement tant vis à vis des personnes accueillies auxquelles il rend service, que des instances qui le chargent de cette mission d'accueil. Par ce projet notre engagement ne se borne pas à un descriptif administratif et comptable de ressources, il aspire à établir une relation dynamique entre les objectifs à atteindre, une méthode pour y parvenir, une organisation des moyens mis en œuvre ou à mettre en œuvre.

Ce projet ambitionne de promouvoir et de valoriser ses services rendus. Cette promotion doit contribuer à la valorisation, à la reconnaissance des personnes bénéficiaires des prestations rendues. Elle doit également contribuer à la valorisation des professionnels engagés sur ces missions, au maintien et au développement de leur mobilisation sur les objectifs à atteindre, à la création d'un sentiment positif d'appartenance à l'Association.

Le projet du Foyer Edmond Debraize est donc à la fois un document de référence mais simultanément un outil de travail quotidien pour tous.



1.3.1. <u>L'organisation et le fonctionnement du Foyer Edmond Debraize sont axés sur la promotion de l'autonomie, de la qualité de vie, la santé et la participation sociale des personnes accueillies</u>

Les missions ainsi déclinées dans le projet d'établissement du Foyer d'Hébergement Edmond Debraize s'articulent autour de trois axes essentiels d'intervention : l'hébergement et les prestations hôtelières, l'accompagnement médico-socio éducatif et la proposition d'une alternative à l'hébergement dans le parcours habitat.

> Hébergement et prestations hôtelières

-Offrir un cadre de vie accueillant et agréable constitue la mission première de l'offre d'hébergement proposée par le Foyer d'Hébergement Edmond Debraize.

Malgré la vétusté du bâtiment et les difficultés rencontrées pour assurer la rénovation et la mise aux normes des locaux, l'équipe du Foyer d'Hébergement Edmond Debraize veille à offrir à chaque résident un cadre de vie le plus agréable possible, une fonctionnalité et un bon état de l'ensemble de l'habitat.

L'hébergement est assuré, en partie, en chambres individuelles de 12 à 13 m², comportant un cabinet de toilette, dans le bâtiment principal, en partie en chambres individuelles au sein d'appartements de proximité partagés à plusieurs (foyer soleil).

Dans la limite des budgets accordés, le Foyer d'Hébergement Edmond Debraize engage les travaux d'amélioration de ce cadre de vie. Des espaces de loisirs communs sont offerts permettant l'expression de moment de détente et d'échanges (bar, baby-foot, jeux de société, télévision...Le bar, tenu par les éducateurs, permet la convivialité au retour du travail et est ouvert de jusqu'à 22h. Il permet observation et attention aux personnes et la promotion d'une ambiance collective positive.

Les locaux sont entretenus quotidiennement par le personnel des services généraux. Des sanitaires sont disposés à chaque étage. Quotidiennement, l'homme d'entretien vérifie le bon fonctionnement des installations, avec une attention particulière aux installations liées à la sécurité. L'entretien des abords du Foyer d'Hébergement Edmond Debraize est confié par le biais d'ALCEANE, à une entreprise extérieure.

Un cadre de vie s'inscrit dans un environnement, aussi l'établissement s'attache à entretenir de bons rapports avec le voisinage (Fête de la Musique, participation aux clubs du quartier, achats auprès des commerces de proximité).

-La reconnaissance de la personne adulte, dans une offre d'hébergement personnalisée prend ainsi sens au quotidien :

Le Foyer d'Hébergement Edmond Debraize offre à chaque résident une chambre individuelle. Celle-ci est équipée d'un cabinet de toilette (lavabo) et pourvue du mobilier usuel fourni par l'établissement (lit, table, chevet, placard). Chaque résident a néanmoins la possibilité d'équiper sa chambre avec son propre mobilier, y compris appareils de télévision ou audiovisuel ou informatique.

Si les chambres sont nettoyées quotidiennement par le personnel des services généraux, l'équipe du foyer favorise la participation de chacun à la tenue de sa chambre, tout en assurant une vigilance voire une aide en matière de rangement, en insistant sur la nécessité de donner à ce lieu intime, un caractère agréable.

L'action de l'équipe porte donc sur l'appropriation de cet espace par la personne par la personnalisation de ce lieu (choix de décoration, mise en valeur d'objets ou de mobilier rattachant la personne à son histoire...) et une implication du résident dans ses aménagements.

Cette action se traduit par le conseil et l'aide lors des achats, mais également par l'attitude de l'équipe propice à souligner le caractère intime de cet espace :



- Chaque résident dispose d'une clé personnelle garantissant la protection de ce lieu. Seuls les passes détenus par le personnel permettent l'ouverture de la chambre à un tiers.
- En l'absence de motif réel et sérieux de sécurité, aucun membre du personnel ne peut pénétrer dans une chambre sans en avertir le résident concerné (frapper avant d'entrer!).
- L'établissement s'engage à ce qu'aucune personne étrangère à l'établissement ne pénètre dans une chambre sans y être invitée par le résident. Pour des raisons évidentes de sécurité, ce type de présence nécessite en tout état de cause une information préalable à l'éducateur de permanence, que ce soit pour une visite de jour ou en soirée ou pour un repas qui peut être pris dans la petite cuisine. Des invitations plus longues (toute la nuit, par exemple) sont possibles de manière exceptionnelle et sous réserve que des conditions d'accueil et de sécurité soient assurées.
- Chaque résident dispose de sa boîte au lettre personnelle ; une procédure de distribution du courrier vise à organiser et accompagner si besoin la gestion du courrier, notamment pour ce qui concerne les documents administratifs.
- Les résidents sont invités, par le biais des éducateurs, à signaler eux-mêmes les éventuels dysfonctionnements constatés dans les installations et les équipements des chambres, et plus largement de l'habitat; un classeur de demande d'intervention à destination du factotum est ainsi à disposition des résidents et du personnel.

-Une offre de restauration adaptée aux besoins des résidents du Foyer Edmond Debraize est proposée :

La prise des repas s'effectue en salle à manger centrale, en présence de l'équipe éducative et avec la collaboration de la maîtresse de maison, ensemble chargés de veiller à la convivialité de cet instant.

Le choix des petites tables se veut un aménagement à la fois esthétique et fonctionnel, mais offre également des pôles favorisant la communication. Chaque résident peut ainsi choisir sa place, à table, selon ses affinités. Afin de préserver une forme d'intimité, durant les repas, entre résidents, les éducateurs occupent une table qui leur est réservée.

Les repas sont confectionnés et livrés par une société de restauration externe, Sherpas. La traçabilité des produits employés, les conditions de confection des plats obéissent aux normes sanitaires HACCP.

L'équilibre des menus est supervisé par la nutritionniste de la société Sherpas. La planification des menus fait l'objet d'un affichage à l'entrée de la cuisine, et les prescriptions médicales spécifiant le besoin d'un régime alimentaire particulier sont transmises par les éducateurs au gérant de la cuisine centrale.

Les équipements nécessaires à la restauration sont à la charge de l'établissement qui veille à son entretien, et par la gestion de ses investissements, à leur renouvellement.

Le service de table est assuré par les résidents. Un éducateur est désigné pour veiller expressément au bon déroulement de ces tâches collectives. L'ensemble des résidents participe à ces tâches selon un planning mis en place par les éducateurs. Afin d'offrir à tous une vaisselle propre, le lavage est effectué en machine, par les résidents avec l'accompagnement du personnel. Des produits réglementés pour cet usage sont utilisés.

La "petite cuisine" est à disposition de chaque résident. Cet espace permet de façon plus intime la confection du repas et de prendre celui-ci entre invités choisis (amis, famille...). L'utilisation de cet espace est gérée par les éducateurs.

L'équipe éducative peut être attentive à la prise de nourriture (repas ou hors repas) pour des résidents souffrant d'une problématique alimentaire particulière.



-Une prestation d'entretien du linge présente toutes les garanties sanitaires et peut être ouverte à la personnalisation :

L'entretien du linge est assuré par la maîtresse de maison mais les résidents du Foyer Edmond Debraize disposent aussi d'un équipement qui leur permet d'entretenir leur linge de manière autonome (machine à laver et sèchelinge). Cela s'organise à partir d'un accompagnement mené par les éducateurs, en collaboration avec la maîtresse de maison, dans le cadre d'un apprentissage inscrit dans le projet personnel de la personne.

L'utilisation des machines répond d'une planification gérée par les éducateurs.

> L'accompagnement médico-socio-éducatif

Au cœur de l'accompagnement des usagers du Foyer d'Hébergement Edmond Debraize, les missions s'articulent autour de la mise en œuvre d'actions définies par la spécificité individuelle :

-Garantir la protection physique et psychique du résident en constitue le fondement.

L'équipe veille ainsi à la protection et à la sécurité de chaque usager du foyer :

<u>Par la mise en œuvre d'un suivi médical personnalisé</u>, conduit par les référents éducatifs du résident, et en collaboration avec les partenaires médicaux et la famille; les éducateurs ont en charge la tenue des dossiers somatiques des résidents, qui rendent compte des informations relatives au suivi de sa santé. Ils distribuent les traitements préparés par un infirmier libéral, organisent et accompagnent si besoin les consultations médicales, et s'assurent du renouvellement des traitements le cas échéant.

<u>Par des actions, collectives et individuelles, de prévention</u> des violences physiques ou psychiques (entretiens, causeries...), servies par la capacité d'écoute et d'observation des professionnels, afin notamment d'anticiper des passages à l'acte éventuels et de prévenir les conduites à risques.

Ces actions de prévention sont constituées à partir de :

- -l'échange et la mise en commun d'informations intéressants la sécurité et la protection des résidents (réunions institutionnelles et cliniques hebdomadaires).
- -l'échange et la mise en commun d'attitudes propres à la réassurance de chacun des usagers du Foyer.

<u>Par une veille collective de la sécurité des personnes et des biens,</u> avec une présence 24h/24h sur site des équipes de jour et de nuit (rappel des conduites à tenir en cas d'incendie, participations de tous aux exercices d'évacuation et de confinement, formation des professionnels...).

-Conduire un suivi santé et un soutien psychologique personnalisé :

De façon globale, l'éducateur référent assure un rôle d'interface entre le foyer et les professionnels de la santé. Le référent est ainsi autorisé à apporter des informations aux praticiens, notamment lorsque la capacité de communication des résidents ne permet guère à ceux-ci d'être éclairés.

L'équipe éducative et le personnel de surveillance de nuit sont vigilants à tous symptômes manifestes ou exprimés par le résident. En outre, chaque référent, grâce à sa proximité relationnelle, apporte une information personnalisée, en matière d'hygiène, de prévention des risques, de sexualité. Les professionnels du foyer veillent également sur les manifestations et les états psychologiques des personnes (perte de sommeil, crise, mélancolie, refus de communiquer...) afin de mettre en œuvre les attitudes les plus appropriées en interne, et faire appel si nécessaire à une aide spécialisée en externe.

Les difficultés individuelles observées dans ce domaine, sont systématiquement traitées en réunion hebdomadaire.



Aidés par leurs connaissances techniques, les membres de l'équipe éducative sont appelés à apaiser les tensions et les angoisses de la personne, générées par le handicap ou les troubles psychologiques associés.

L'équipe éducative solidaire et qualifiée constitue ainsi une précieuse ressource au service des résidents.

-Accompagner chaque usager dans les actes courants de la vie quotidienne :

L'attendu majeur de notre action, est que s'exprime et que se concrétise le droit à l'intimité de chaque résident, qu'à chaque instant soient respectées son intégrité et sa personnalité. Afin de valoriser la personne et son image, nous nous assurons que chaque résident puisse s'entretenir au plan corporel et adapter son habillement aux circonstances et situations.

Nous assurons donc, selon le degré d'autonomie de chacun, un accompagnement dans tous les actes courants qui peut se limiter à une surveillance discrète ou à quelques conseils donnés, pour parfois nécessiter une assistance plus conséquente. Nous veillons à ce que chaque matin le résident se lève suffisamment tôt pour se laver, déjeuner et être à l'heure à son travail. Nous nous assurons quotidiennement de la bonne tenue de la chambre, en dispensant une éducation dans ce domaine.

La personnalisation des moyens de déplacement est soutenue par l'établissement. Chaque résident effectue ce déplacement en toute autonomie. Toutefois, un véhicule affrété par un ESAT assure ce transport si cela est nécessaire pour quelques personnes.

La gestion de l'argent de poche ou des dépenses diverses fait l'objet d'un accompagnement éducatif personnalisé, servi par une procédure écrite de la gestion de caisse des résidents.

Le Foyer d'Hébergement Edmond Debraize propose également une aide et un accompagnement dans les démarches et contacts nécessaires en externe, et le suivi administratif des dossiers individuels est effectué par le secrétariat de l'établissement en collaboration avec les référents éducatifs.

-Offrir aux résidents aide et conseils dans leurs relations :

Dans un tout premier temps, le personnel de l'établissement est soucieux d'adopter une attitude respectueuse à l'endroit des personnes accueillies, et veille à la réciprocité. Chaque membre du personnel utilise lors de ses divers contacts quotidiens avec les résidents, l'ensemble des codes sociaux usuels (politesse, attitudes, respect des engagements...)

Le personnel éducatif est attentif à toutes manifestations agressives ou de repli sur soi qui pourraient être observées de la part du résident.

Chaque éducateur référent organise régulièrement des entretiens individuels où l'espace de parole ainsi offert contribue à la clarification des situations relationnelles difficiles que peut rencontrer le résident.

Par la mise en place d'activités collectives et la participation à des sorties en direction de la cité, nous favorisons ainsi pour chacun l'ouverture aux/vers les autres. Notre accompagnement dans ce domaine, passe également par les conseils, les encouragements prodigués en matière d'esthétisme et de présentation de soi, notamment avec la mise en place d'un espace dédié, proposé et animé par une professionnelle de l'équipe éducative.

Nous proposons, après concertation et avec l'accord du résident, une médiation avec son environnement relationnel tant en interne qu'en externe, quand cela s'avère souhaitable, voire nécessaire.

Lorsque cette médiation est en direction de la famille, ce rôle est assuré par le binôme référentiel, qui tient informée l'équipe de cette démarche, l'objectif de cette médiation visant une issue négociée des difficultés relationnelles rencontrées. Le résident bénéficie d'une écoute, d'une aide et conseil en matière de vie affective et /ou sexuelle.

De façon générale, nos actions ont pour objet d'optimiser tout ce qui peut être chez chacun et ce, dans les divers registres de la vie.



-Favoriser et développer l'accès aux loisirs, facteurs de développement individuels :

Une vie dénuée de divertissements est peu compatible avec la notion d'équilibre et d'épanouissement de soi. L'accès aux loisirs contribue à ce développement.

L'établissement assure et organise un certain nombre d'activités de loisirs, où la participation des résidents ne revêt pas de caractère obligatoire (sorties diverses, ateliers pâtisseries, piscine, salon d'esthétique, peinture, musique...), proposés en interne ou à l'externe...Mais surtout, le foyer vise à permettre pour chacun l'accès à des loisirs ou activités proposées par la cité (sport, culture, évènements festifs divers...) Notre action ne détache pas la vie distractive de l'ensemble des autres aspects de la vie ; c'est à dire considérer l'autonomie en matière de loisirs comme facteur de progrès pour la personne.

Toute action soutenant les choix individuels dans les loisirs, contribue à l'atteinte de cet objectif. Ainsi les vacances d'été donnent l'occasion de réinterroger chacun sur ses centres d'intérêt et sur ses projets.

Le référent éducatif prépare chaque année les vacances, en concertation avec le résident, en partenariat avec la famille, le tuteur et avec la collaboration technique du secrétariat du foyer.

De manière générale, l'équipe éducative se saisit de toutes les opportunités d'ouvertures sociales générées par l'accès aux loisirs, tout en restant vigilante dans ses propositions pour que celles-ci restent en adéquation avec les faibles revenus dont dispose généralement le résident.

Les alternatives à l'hébergement collectif, le « parcours habitat »

Le Foyer Edmond Debraize offre, en dehors du grand collectif, la possibilité d'un hébergement sur le site « soleil », petit immeuble abritant 3 appartements et un studio, le tout situé à proximité du foyer principal.

Les conditions d'admission à un hébergement dans ces appartements partagés sont aujourd'hui les suivantes :

- -être passé par un séjour au foyer, qui permet l'évaluation des capacités minimales d'autonomie.
- -être en mesure, seul, après un temps d'apprentissage ou d'acclimatation, de prépare son petit-déjeuner, de prendre seul son traitement médical, assurer son réveil et entretenir sa chambre et son linge avec un minimum d'accompagnement.
- -travailler à temps plein et être autonome dans ses déplacements.

La présence du personnel d'accompagnement sur site est plus réduite qu'au foyer principal, elle s'organise prioritairement en fin d'après-midi et soirée.

Les repas sont livrés à partir du Foyer d'Hébergement Edmond Debraize et le service est assuré par les résidents qui ont le choix du lieu de restauration (collectif dans l'appartement éducatif, ou individuel dans chaque appartement).

Cette formule offre à tous le bénéfice d'une vie en petite collectivité, et pour certains constituent une passerelle à la mise en œuvre d'un projet d'accès à un appartement autonome, inscrit dans le projet individuel du résident.

Ces appartements dits « Soleil » constituent un des éléments du parcours habitat proposé par le Foyer d'Hébergement Edmond Debraize auquel vient s'ajouter la mise à disposition par l'Association de deux appartement situés en centre ville du Havre :

-<u>L'appartement « Dauphine</u> » est utilisé dans le cadre d'une mise en appartement expérimentale pour des résidents dont le projet est d'accéder à moyen terme à un appartement autonome ; ces séjours, accompagnés par l'équipe éducative du foyer, permettent d'évaluer en situation réelle, des problématiques qui ne seraient pas liées aux capacités d'autonomie de la vie quotidienne (apprentissages courants acquis) mais plutôt à une fragilité psychique (solitude, isolement, immaturité affective...).La durée de ces séjours peut varier d'une à plusieurs semaines.

L'appartement « Dauphine » peut aussi être proposé à un résident ou couple de résident qui exprimerait le besoin de s'extraire de la collectivité, le temps d'un week-end ou de quelques jours, et qui serait en capacité de gérer seul les actes essentiels du quotidien.



-<u>L'appartement « François 1^{er}</u> » est proposé comme transitoire à l'accès à un appartement autonome ; le résident accompagné en amont à un apprentissage et une préparation à ce projet par l'équipe éducative, se voit proposé un hébergement d'une année dans cet appartement associatif, accompagné dans le cadre d'une collaboration f Foyer d'Hébergement Edmond Debraize / Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

Cet hébergement au loyer peu coûteux lui permet d'une part d'économiser en vue d'une location future, et d'autre part de bénéficier d'un relais progressif entre l'accompagnement des éducateurs du Foyer d'Hébergement Edmond Debraize et ceux du SAVS, qui à terme l'accompagneront dans sa recherche d'appartement autonome.

Ce dispositif mis en place dans le cadre d'un partenariat entre le Foyer d'Hébergement Edmond Debraize et le SAVS pour l'accès des personnes en situation de handicap au bail de droit commun est efficient.

En effet, l'utilisation de l'appartement mis à disposition par l'association est un véritable outil d'intégration dans le domaine du logement. Le faible taux d'incident, le faible taux de dégradation du logement, la tenue des engagements contractuels par les locataires nous permettent d'affirmer l'utilité sociale de ce dispositif.

Le Foyer d'Hébergement Edmond Debraize inscrit son action aussi autour de la réversibilité des parcours. Pour cela, il lui faut maîtriser en amont et en aval les flux occasionnés par les départs et les entrées. En amont en travaillant à la réalisation de conventionnements avec un établissement partenaire. Ainsi deux adultes en 2015 ont pu faire des essais, qui leurs ont permis d'assoir la décision de quitter l'établissement sur une expérience menée, discutée, programmée avec les référents.

En aval par la mise en place et cela dès le premier trimestre 2016 d'un accueil de stagiaire d'Institut Médico Professionnel qui, de façon complémentaire et conjointe, pourront être en stage au Foyer d'Hébergement Edmond Debraize et dans un établissement de travail protégé.

Par ailleurs, un travail de planification et une approche plus fine et raisonnée de l'accueil temporaire nous ont permis de mieux préparer les candidats à une entrée définitive. L'absence de rupture de contrat suite à nos entrées vient conforter cette démarche.

La genèse de ces projets réside dans la dynamique de co-construction entre l'usager et le réfèrent éducatif. A ce propos, 2015 a été une année de travail et de réflexion de la direction et de l'équipe éducative.

1.3.2. <u>L'accompagnement est personnalisé</u>

La référence éducative

Un travail a été mené sur la référence éducative au Foyer d'Hébergement Edmond Debraize, dont l'objet a été de redéfinir son articulation entre la prise en charge collective et la prise en compte d'un accompagnement individuel et personnalisé. C'est au cœur de cette articulation que les axes suivants ont été élaborés :

-La réorganisation de la référence dans la désignation d'une référence transversale au sein de l'équipe éducative (deux référents pour chaque usager, permettant une triangulation de l'accompagnement d'une part, et une ouverture à la confrontation des pratiques, d'autre part).

Cette réorganisation de l'accompagnement individuel, notamment dans le cadre de la référence, a amené l'équipe à réinterroger puis élaborer certains des outils de transmissions, favorisant l'accès à l'information (cahier individuel de transmission, uniformisation des dossiers somatiques...).

Le Foyer d'Hébergement Edmond Debraize a opté pour la double référence qui permet plus de souplesse dans l'accompagnement individualisé et personnalisé du résident. Cette double référence permet surtout une triangulation de la relation éducative, en offrant du tiers. Les référents ont pour mission de formaliser, d'accompagner le projet personnalisé du résident, et de coordonner l'action éducative autour de celui-ci. Ils sont les garants de la cohérence dans l'accompagnement de la personne.



Lors d'une admission définitive d'un résident, le référent qui aura été en charge de son suivi pendant le séjour temporaire devra présenter la personne et exposer ses attentes auprès de l'équipe éducative en réunion. Au regard des éléments évoqués, une double référence sera proposée selon les deux critères suivants :

La possibilité de prendre en compte les attentes du résident pour déterminer un de ses référents : en tenant compte du déroulement de sa période d'accueil, des relations qu'il a pu nouer avec les professionnels de l'équipe éducative et de la pertinence de sa demande en fonction de son projet d'accompagnement et de sa complexité personnelle. S'il le souhaite et si cela est cohérent, il pourra conserver son référent d'accueil.

Les missions des référents :

Les référents interviennent de manière plus particulière auprès du résident selon les principes suivants :

- Ils organisent le suivi médical individualisé des résidents : ils assurent le rôle d'interface entre le Foyer d'Hébergement Edmond Debraize et les professionnels de santé. Ils s'assurent de la bonne transmission des informations aux praticiens, d'autant plus quand la personne accompagnée possède des capacités de communication peu développées. Ils sont également en charge de reporter dans le dossier somatique les informations importantes à conserver : suivis de consultations datés, traitement et futurs rendez-vous à prendre en compte. Les référents sont également chargés de renseigner la fiche individuelle de santé pour un meilleur accompagnement en cas d'urgence.
- -Ils accompagnent et conseillent le résident dans la mise en œuvre de ses projets (vacances, activités...)
- -Ils planifient des rencontres régulières et individuelles avec la personne afin de promouvoir sa parole autant que faire se peut.
- -Ils assurent les interfaces et/ou les médiations nécessaires avec les partenaires, instances, familles...
- -Ils rédigent les rapports adressés à la MDPH, aux organismes de vacances, et tout autre rapport demandé par la Direction.
- -Ils co-construisent avec la personne son projet personnalisé en tenant compte des souhaits de cette dernière, de ses potentialités et des moyens de l'Institution.
- -Ils apportent soutien éducatif et accompagnement de la personne dans la gestion des dépenses courantes. Ils conseillent et accompagnent le résident lors de demandes plus conséquentes à adresser au tuteur. Ils s'assurent de la bonne transmission auprès des autres membres de l'équipe des impératifs financiers à respecter avec la personne et donnent une lisibilité des possibles ponctuels.
- -Ils s'assurent du bien-être quotidien du résident (moyens nécessaires pour assurer son hygiène, achats programmés, vestiaire adéquat...). Ils travaillent sur cet aspect dans la transversalité avec l'ensemble des membres de l'équipe éducative tout en en assurant la planification, l'organisation et s'il y a lieu la prise de relais.
- -Ils sont les vecteurs de communication du résident : les référents ne sont pas forcément les personnes à qui le résident aura le souhait de se confier même s'ils ont désignés comme étant des interlocuteurs privilégiés. Pour autant, ils doivent montrer une vigilance accrue pour les éléments pouvant être rapportés par les autres membres de l'équipe (discussions, symptômes...).

> Le projet personnalisé de l'usager

La loi 2002-2 renforce les droits des usagers...

- -Le droit à un accompagnement adapté aux spécificités de la personne, à ses aspirations et à ses besoins (y compris de protection), à l'évolution de sa situation (âge, pathologie, parcours, environnement relationnel...), respectant son consentement éclairé (ou, à défaut, celui de son représentant légal);
- -le droit d'exercer un choix dans ces prestations adaptées (dans le respect de l'éventuel cadre judiciaire);
- -le droit de participation directe de l'usager ou de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui le concerne (CASF art. L.311-3, 3° et 7°)



... et recommande l'élaboration d'un projet personnalisé :

Le "projet personnalisé" :

- -témoigne explicitement de la prise en compte des attentes de la personne (et/ou de son représentant légal) ;
- -englobe la question de l'individualisation. Le projet personnalisé peut s'appuyer sur des activités et prestations individuelles et/ou collectives ;
- -permet d'inclure différents volets plus spécifiques dont il organise l'articulation (volet éducatif, pédagogique, de soins...).
- -Le travail des professionnels consiste à aider la personne à affiner sa compréhension de sa situation, exprimer ses attentes et construire avec elle le cadre d'un accueil et d'un accompagnement personnalisés.

Le projet personnalisé est l'aménagement des différentes prestations offertes par l'établissement à chaque résident avec ses potentialités propres.

Ainsi le caractère "promotionnel" du projet personnalisé nécessite que nous prenions en compte :

- Les compétences de la personne.
- Les souhaits et les motivations de celle-ci.
- Les moyens et les soutiens dont elle peut disposer
- L'environnement dans leguel elle évolue.

La mise en œuvre et la conduite des projets individuels sont donc confiées au binôme de référents éducatifs de l'usager, qui assure l'interface entre le résident et l'ensemble des acteurs de l'établissement; les référents représentent dans cette mesure, les garants de la mise en œuvre du projet de la personne accompagnée.

La mise en œuvre du Projet Personnalisé :

L'observation des besoins (phase préparatoire)

- Entretiens(s) de consultation auprès du résident
- Consultation des autres professionnels et autres partenaires
- Présentation de la situation du résident en matière de besoins et d'attentes (pour chaque prestation assurée par le foyer)

L'élaboration du projet personnalisé

- Présentation du projet au cours de la réunion de projet (calendrier des présentations de projets).
- Examen et début des propositions par les membres de cette réunion
- Validation du projet personnalisé par cette instance technique

Le suivi du projet personnalisé

- Retransmission et explication du projet finalisé au résident et aux acteurs associés
- Consultation de l'ensemble des acteurs sur la mise en œuvre des décisions arrêtées lors de la réunion
- Les coordinateurs de projets font procéder dans le cadre de cette instance aux réajustements si besoin est.
- Evaluation annuelle des objectifs d'accompagnement.

1.3.3. La garantie des droits et participation des personnes accueillies sont effectives

✓ Les outils de la loi 2002, s'ils existent et sont utilisés dans le cadre de l'accompagnement des usagers du Foyer d'Hébergement Edmond Debraize, font l'objet d'une révision en cours et d'une réécriture engagée dans le cadre de cette évaluation menée par les professionnels de l'établissement.



Ce travail de réécriture, s'il répond du besoin d'adapter les textes règlementaires à l'évolution des pratiques d'accompagnement, ne vient pas questionner la garantie de droits des usagers du Foyer Edmond Debraize, qui sont efficients et organisent au-delà de la règlementation, le sens de leur accompagnement au quotidien.

La reconnaissance de la personne en tant qu'adulte et la place essentielle de sa parole dans la mise en œuvre de ce quotidien, constituent en effet le fondement des pratiques d'accompagnement dans l'institution.

- ✓ Les instances dédiées à la prise en compte de cette participation sont particulièrement investies par les résidents :
- -Du point de vue individuel, les entretiens éducatifs proposés par les éducateurs référents de la personne soutiennent leur participation à l'élaboration du projet individuel, et à l'expression de leurs besoins, problématiques et désirs.
- -Du point de vue collectif, des « causeries » sont animées chaque mois par un binôme de l'équipe éducative, permettant les échanges sur des thèmes liés à la collectivité, le quotidien, et tout autre sujet de discussion à l'initiative des résidents ou des professionnels.
- -Le Conseil à la Vie Sociale est particulièrement investi par les représentants des usagers, l'un d'eux ayant par ailleurs été élu Président du CVS.

1.3.4. <u>La protection et la prévention des risques inhérents aux personnes accueillies et au mode d'accompagnement sont mises en place.</u>

Ce domaine a été évalué par les professionnels dans le cadre de l'évaluation interne, dont le détail est rapporté dans le rapport d'évaluation interne.

Une veille particulière est menée dans le domaine de la sécurité du bâtiment, qui a fait l'objet d'importants travaux en 2013. Au quotidien, une maintenance réalisée par le factotum du foyer permet de maintenir les conditions essentielles de sécurité et de confort pour les résidents ; ainsi en 2015, 370 interventions ont été réalisées.

La Commission Patrimoine du conseil d'administration de la Ligue Havraise travaille actuellement à un projet de déménagement des locaux, qui devrait répondre dans l'avenir aux exigences de sécurité et de confort des usagers du Foyer Edmond Debraize.

2. PRÉSENTATION DES ELEMENTS DE METHODE

2.1 PROTOCOLE D'EVALUATION

2.1.1 <u>Lancement de la démarche</u>

Un logiciel de pilotage de la qualité a été acquis par l'Association en début d'année 2016 afin de pouvoir piloter la réalisation et le suivi de l'évaluation avec un outil informatique, il s'agit du logiciel AGEVAL. Celui-ci a été utilisé pour l'évaluation.

Dix domaines d'évaluation ont ainsi été identifiés, à partir desquels l'équipe de Direction du Foyer d'Hébergement Edmond Debraize a choisi d'opérer un regroupement des thèmes évalués ; cinq groupe de travail ont donc été définis, chacun ayant à traiter deux domaines d'évaluation.

Afin de prendre en compte l'organisation du travail et de permettre à tous les professionnels de participer à l'évaluation interne, l'ensemble des séances de travail a été planifié sur des temps de réunions institutionnelles.



2.1.2 <u>Cadrage de la démarche d'évaluation par l'équipe de direction</u>

Plusieurs réunions d'information ont été consacrées en janvier à la présentation de la méthode de travail, et les professionnels ont été sollicités pour s'inscrire dans les groupes de travail définis en fonction des domaines à évaluer.

2.2 LES MODALITES DE L'IMPLICATION DES DIFFERENTS ACTEURS

2.2.1 <u>Mise en place de comités de pilotage</u>

a) Compositions et missions

Le Comité de pilotage est composé de l'ensemble des animateurs pour chaque groupe de travail constitué, deux membres du Conseil d'administration de l'Association, l'équipe de Direction du Foyer d'Hébergement Edmond Debraize et un résident.

I/CONSTITUTION DES GROUPES - Comité de pilotage :

- KERIOU Eric, Directeur
- TERNON Sandrine, Chef de Service.
- LEFEVRE Christine, AMP.
- YCRE Vincent, Assistant Social.
- THIEULENT Romain, Factotum.
- CARLIER René, Membre du Conseil d'administration.
- FILLOUX Josette, Membre du Conseil d'administration.
- TALEC Denis, Résident du Foyer d'Hébergement Edmond Debraize.

Le Comité de pilotage s'est réuni entre chaque séance de travail planifié pour l'ensemble des séances d'évaluation ; chacune des réunions « COPIL » ayant eu pour objet un suivi du travail engagé dans chaque domaine évalué. Ces réunions ont permis notamment :

- D'évaluer la méthode.
- De structurer les séances de travail (gestion du temps par ex.).
- D'adapter l'animation des groupes.
- De rendre compte des difficultés éventuellement rencontrées.
- De transmettre les données évaluées.

2.2.2 Modalités d'association des personnes accueillies et des familles aux différentes étapes

La participation d'un résident du foyer aux réunions du Comité de pilotage n'a pas été possible, la personne pressentie pour y participer n'ayant finalement pas voulu s'y déplacer. Eu égard à l'importance d'une participation des résidents à la démarche d'évaluation, le Comité de Pilotage a proposé un mode de participation collectif, permettant une expression plus pertinente et un recueil représentatif de l'avis du plus grand nombre.

Deux causeries ont donc été organisées pour recueillir la parole et la participation des personnes accueillies. Les thèmes choisis ont été « le cadre de vie » et « l'accompagnement ». Les séances ont été animées par deux membres du Comité de pilotage, René CARLIER et Sandrine TERNON, et ont effectivement suscité la participation active d'un groupe d'une quinzaine de résidents.

2.2.3 <u>Modalités d'association des professionnels</u>

⇒ Etape 1 – Phase d'information

Actions	Dates
✓ Présentation des outils de l'évaluation interne et organisation de la mise en œuvre	19.01.2016



✓ Réunion institutionnelle de présentation des différents domaines d'évaluation et	26.01.2016
appel à inscription dans les différents groupes de travail.	
✓ Retour à l'équipe de la constitution définitive des groupes et de la désignation des	09.02.2016
animateurs pour chacun	

⇒ Etape 2 – L'auto-évaluation : du 23.02.2016 au 07.06.2016

Le déroulement des sessions d'évaluation

Méthode

- Chaque animateur de groupe de travail s'est vu remettre lors de la réunion du 16/02/16, un support écrit retranscrivant l'ensemble des items à renseigner pour chaque domaine évalué.
- Chaque domaine est structuré en références et critères, qui sont à évaluer selon une échelle d'appréciation.
- Il s'agit pour chaque critère énoncé d'indiquer :
 - o son niveau de réalisation (oui, non, en partie réalisé ou non applicable).
 - o un élément précis qui atteste ou non de sa réalisation (« description »).
 - les points forts.
 - o les points à améliorer (et propositions d'axes d'amélioration).
 - L'ensemble des critères pour chaque domaine d'évaluation devra être renseigné à l'issu des quatre séances de travail ; l'animateur aura donc à organiser dès la première séance la gestion du temps.
- Les données de l'évaluation ont fait l'objet d'un point intermédiaire dans le cadre de réunion du Comité de pilotage, entre chaque séance de travail.

Tableau récapitulatif des groupes et sessions d'auto-évaluation

Domaines et composition des groupes :

DOMAINE EVALUE	ANIMATEUR PROFESSIONNELS	DATES DES REUNIONS
A/ L'ACCUEIL/	R.Thieulent	Mardi 23/02/16 de 9h à 10h15
LE CADRE DE VIE.	-P.Marais	Mardi 15/03/16 de 9h à 10h15
	-E.Tkebuchava	Mardi 19/04 /16 de 9h à 10h15
	-E.Nicolas	Mardi 10/05/16 de 9h à 10h15
	-L.Radelet	
B/ RESPECT DES DROITS DES	V.Ycre	Mardi 23/02/16 de 9h à 10h15
PERSONNES ACCUEILLIES/	-S.Henry	Mardi 15/03/16 de 9h à 10h15
OUTILS DE LA LOI 2002.	-V.Cottel	Mardi 19/04 /16 de 9h à 10h15
	-F.Donnet	Mardi 10/05/16 de 9h à 10h15
	-B.Pinto Menezes	
C/L'ACCOMPAGNEMENT DES	R.Carlier	Mardi 23/02/16 de 9h à 10h15
PERSONNES	-B.Dugard	Mardi 15/03/16 de 9h à 10h15
	-S.Fiquet	Mardi 19/04 /16 de 9h à 10h15
	-H.Tirakmet	Mardi 10/05/16 de 9h à 10h15
	-G.Lescene	
D/LE SOIN/LA PREVENTION DES	C.Lefevre.	Mardi 23/02/16 de 9h à 10h15
RISQUES.	-L.Patenotre	Mardi 15/03/16 de 9h à 10h15
	-V.Lebrun	Mardi 19/04 /16 de 9h à 10h15
	-S.Dumenil	Mardi 10/05/16 de 9h à 10h15
	-S.Bouguerroua	



E/LE MANAGEMENT/ LE	S.Ternon	Mardi 23/02/16 de 9h à 10h15
RESEAU	-F.Sautreuil	Mardi 15/03/16 de 9h à 10h15
	-C.Renouard	Mardi 19/04 /16 de 9h à 10h15
	-M.Tirolien	Mardi 10/05/16 de 9h à 10h15
	-A.Justin	
	-F.Boucif.	

- ⇒ Etape 3 Synthèse et analyse des résultats : de Juin à septembre 2016.
- ⇒ Etape 4 Elaboration du plan d'amélioration : de juin à septembre 2016
- ⇒ Etape 5 Suivi du plan d'amélioration et préparation de l'évaluation externe à compter d'octobre 2016

2.3 MODALITES DE LA REMONTEE DES INFORMATIONS

2.3.1 Principe de construction du référentiel d'évaluation

- Le référentiel d'évaluation a été construit:
 - En fonction des spécificités de la population (les dimensions de l'accompagnement, le public accueilli, les pratiques observées dans la structure)
 - En tenant compte du cahier des charges de l'évaluation externe
 - o En tenant compte des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM

2.3.2 <u>Structure du référentiel d'auto-évaluation:</u>

- Un référentiel global subdivisé en domaines thématiques.
- Chaque domaine est structuré en références et critères.
 - o Référence : l'énoncé d'une attente ou exigence, c'est un engagement / objectif qualité que se fixe les équipes et/ou la direction.
 - o Critère : l'énoncé des conditions ou ce qui est attendu pour réussir engagement / objectif qualité.
- Une échelle d'appréciation : indication du niveau de réalisation de l'engagement :
 - o OUI : satisfait ou fait
 - o EN GRANDE PARTIE : en grande partie satisfait ou fait
 - o PARTIELLEMENT: peu ou partiellement satisfait ou fait
 - o NON: pas du tout satisfait ou fait
 - o NON APPLICABLE : non concerné
- Points forts/points faibles : la précision et la preuve de l'évaluation par des faits et des aspects organisationnels, fonctionnels, etc.... précis.
- Propositions d'axes d'amélioration sous forme de plan d'actions.

2.3.3 <u>Les principaux domaines évalués et les références</u>

- Domaine 1 : L'accueil
 - o L'établissement est facilement accessible à tous et à tout moment
 - L'accueil téléphonique est assuré tout au long de l'année et le lien avec la personne accueillie peut être direct
 - o L'accueil des proches est constant et adapté aux besoins et au projet des personnes
 - o L'accueil est organisé et efficient
- Domaine 2 : L'accompagnement des personnes accueillies
 - o Un processus d'admission est mis en place



- Le processus d'admission vise à vérifier l'adéquation entre la mission de l'établissement, les besoins de la personne, l'intégration dans la vie de l'établissement et la cohabitation avec les autres personnes accueillies ainsi que la capacité à produire une prise en charge de qualité
- o Le processus d'admission est formalisé, pluridisciplinaire
- L'admission suppose l'information des personnes orientées et des proches (documentation) et de la MDPH
- L'établissement accompagne les personnes et les familles auprès de la MDPH lorsqu'elles doivent le faire
- o L'accompagnement de la personne s'efforce de garantir la continuité de son projet de vie
- Le projet personnalisé est élaboré en fonction des souhaits et des besoins de la personne accueillie et repose sur des objectifs partagés
- L'équipe pluridisciplinaire garantit le respect du projet de vie personnalisé de la personne accueillie et sa mise en œuvre.
- o L'établissement adapte son cadre de vie aux personnes accueillies.
- o Des activités sont mises en place pour répondre aux besoins des personnes accueillies.

Domaine 3 : Les soins

- o L'offre de soins est fonction de l'état de santé, du handicap de la personne et de ses choix
- o Le suivi de l'état de santé de la personne accueillie est organisé, planifié, global et personnalisé
- o La continuité et la sécurité des soins sont garanties.
- La spécificité des soins est prise en compte pour le handicap psychique et les troubles psychiatriques.

■ Domaine 4 : Le cadre de vie

- o L'accessibilité des locaux respecte la règlementation en vigueur
- Les normes de sécurité sont privilégiées et respectées
- o Le milieu se rapproche du cadre de vie familial de la personne accueillie
- o Le cadre de vie permet le respect de l'intimité de la personne accueillie
- o Les lieux de vie de l'établissement favorisent la vie en collectivité
- L'établissement propose des prestations adaptées

Domaine 5 : Le respect des droits des personnes accueillies

- o Le personnel est informé et formé au respect des droits de la personne accueillie
- o La bientraitance est au cœur du projet de l'établissement
- o L'établissement s'engage à favoriser la participation de la personne accueillie et/ou de son représentant légal
- L'établissement organise et encourage la participation de la personne accueillie au Conseil de la Vie Sociale et au fonctionnement de l'établissement
- o Chaque personne accueillie dispose d'un dossier auquel elle a accès
- o Le respect de la décision et du choix de la personne est effectif
- Le recueil de la satisfaction des personnes accueillies est organisé régulièrement

■ Domaine 6 : Les outils de la loi de 2002

Les outils existent et sont diffusés

■ Domaine 7 : Le management

- La gestion des ressources humaines est conforme aux besoins des personnes accueillies et de la réglementation en vigueur
- o Le projet d'établissement existe et répond aux besoins des personnes accueillies.

Domaine 8 : Le réseau, les partenaires et le territoire

o L'établissement développe des conventions et des partenariats avec d'autres établissements



- L'établissement fait appel à des ressources extérieures qui contribuent à la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies
- L'établissement favorise l'ouverture sur son environnement
- Domaine 9 : La prévention des risques
 - o Des mesures sont mises en place pour assurer la sécurité des personnes
 - o Des mesures sont mises en place pour assurer la sécurité des biens
 - Le Document Unique d'Evaluation des Risques est un outil au service de la démarche de prévention des risques de l'établissement
 - L'établissement a une procédure de gestion des événements indésirables

2.2.4 Le déroulement des sessions d'évaluation

- Un animateur / rapporteur assure la conduite des sessions et la gestion du temps de la réunion.
- Chaque groupe de travail a pour mission de :
 - o Répondre aux questions du référentiel sur les différents domaines et critères retenus.
 - o Porter une appréciation sur le niveau de réalisation de l'engagement/objectif qualité.
 - o Identifier les preuves : données concrètes qui attestent la réussite ou l'atteinte du critère et son niveau de satisfaction (indicateurs).
 - o Réfléchir sur des axes de progrès.
- Le chef de service et l'ingénieur qualité du Siège social :
 - Centralisent l'ensemble des résultats : ceux du groupe d'évaluation, les résultats des entretiens effectués avec les représentants des familles et les résultats du questionnaire évaluatif.
 - o Procèdent à une synthèse graphique et statistique des résultats.

3. PRESENTATION DES RESULTATS

3.1 LES PRINCIPAUX CONSTATS : RESULTATS ET ANALYSE

3.1.1 L'Accueil

Critère AC1 - L'établissement est facilement accessible à tous et à tout moment

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AC1 A II existe une signalétique externe d'accès et une signalétique interne	En grande partie
AC1 B L'établissement ou service est accessible à tout type de handicap	Oui

Points forts

AC1 A: L'établissement dispose d'une signalétique interne règlementaire.

AC1 B: Des travaux importants ont été entrepris permettant d'améliorer l'accès au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite; une rampe d'accès située au niveau du parking de l'établissement facilite l'entrée dans l'établissement, et le foyer dispose aujourd'hui de deux chambres pour les personnes à mobilité réduite (PMR) en rez-de-chaussée.

Points faibles

AC1 A : Il n'existe aucune signalétique extérieure, à proximité de l'établissement, qui en indique la direction. L'accès à l'accueil de l'établissement n'est pas clairement signalé.

AC1 B: La porte d'accès à l'établissement, située au niveau de la rampe, ne s'ouvre pas de l'extérieur.



Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	1
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère AC 2 - L'accueil téléphonique est assuré toute l'année et la personne peut être jointe directement

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AC2 A La personne peut être jointe à tout moment si cela est nécessaire	Oui

Points forts

AC2: L'accueil téléphonique est assuré 24h/24h. En dehors des heures d'ouverture du secrétariat de l'établissement, il est assuré par les équipes éducatives et de nuit. Les résidents qui ne disposent pas de téléphone personnel (portable ou fixe dans la chambre), peuvent être joints au téléphone dans le bureau des éducateurs.

Points faibles

AC2 : La configuration des lieux ne permet pas aux résidents de disposer d'un espace dédié aux appels téléphoniques privés, notamment dans les étages, ce qui limite l'accès à un usage libre des postes téléphoniques.

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère AC3 - L'accueil des proches est constant et adapté aux besoins de la personne

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AC3 A L'accueil est possible toute l'année sous conditions (horaires, respect intimité)	Oui
AC3 B Le consentement de la personne (si possible) est une condition de l'accueil des proches	Oui
AC3 C Les proches disposent d'un espace dédié	Oui

Points forts

AC3 A : La liberté de recevoir des proches constitue un aspect fondamental de l'accompagnement des résidents du foyer et cela est organisé en fonction du projet individuel de la personne, en lien avec le projet d'établissement. Les conditions et l'organisation qui déclinent cet accueil sont notamment travaillées avec la famille à l'occasion de l'admission d'un usager.

AC3 B : L'usager est systématiquement informé par un éducateur d'une visite, qui s'assure auprès de lui de son accord, et informe le visiteur de sa démarche. Les familles sont sensibilisées à cette démarche.

AC3 C:Malgré une configuration des lieux qui n'est pas optimale (manque d'espace), la "petite cuisine" est identifiée par tous (usagers, professionnels, familles...) comme un espace à disposition des visites.

Points faibles

AC3 C: Le manque d'espace ne permet pas la mise à disposition d'un lieu exclusivement dédié à l'usage de l'accueil des visiteurs pour les résidents; la "petite cuisine", espace identifié comme tel, ne peut donc pas être aménagée d'une manière plus confortable.

Nombre de "Oui"	3
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0



Nombre de "Non applicable" 0

3.1.1.1 Critère AC 4 - L'accueil est organisé et efficient

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AC4 A L'accueil garantit un contrôle d'accès et prévient les intrusions	Oui
AC4 B L'accueil peut répondre à tout type de demandes (visiteurs, etc) de façon à y répondre efficacement	Oui
AC4 C L'accueil est compétent pour faire le lien entre tous les intervenants et aussi dans l'urgence	Oui

Points forts

AC4 A: Les différentes portes d'accès à l'établissement sont situées au niveaux des bureaux (secrétariat et bureau des éducateurs), ce qui permet un contrôle systématique des entrées dans l'établissement. En l'absence de personnel disponible (par exemple au moment des repas), les portes sont verrouillées, obligeant toute personne souhaitant entrer à signaler sa présence en sonnant.

AC4 B: Une procédure d'accueil des nouveaux professionnels a été élaborée. Une professionnelle de l'équipe éducative, formée au tutorat, est par ailleurs en charge de l'accueil et de l'accompagnement des stagiaires. La venue dans l'établissement de divers intervenants ou visiteurs fait l'objet d'une transmission de l'information aux professionnels concernés (écrite dans le cahier de transmission ou orale, notamment pour les personnels des services généraux.

AC4 C : Une bonne connaissance des organisations par l'ensemble des équipes permet une réactivité efficiente, notamment dans le traitement des urgences.

Points faibles

AC4 C : Il n'existe pas de support écrit de la transmission des informations à destinations des personnels agents des services intérieurs. La transmission des informations se fait dans le cadre de la réunion institutionnelle, ce qui implique une transmission orale des autres informations qui ne sont pas traitées à ce moment-là.

Nombre de "Oui"	3
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

3.1.2 <u>L'accompagnement de la personne</u>

Critère AP 1 - Un processus d'admission est mis en place

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP1 A Une procédure d'admission est écrite et connue des professionnels chargés des dossiers	En grande partie

Points forts

AP1 A: La procédure d'admission pour l'entrée au Foyer d'hébergement Edmond Debraize, qu'elle concerne une demande d'accueil permanent ou temporaire, relève d'une organisation stricte dont les étapes sont identifiées par tous les professionnels. Au-delà de l'exigence réglementaire et organisationnelle à laquelle répond cette procédure, elle constitue un processus d'intégration et d'accompagnement adapté et efficient tant pour la personne accueillie que pour ses proches.

Points faibles

AP1 A : La procédure écrite d'admission n'est pas formalisée.



Nombre de "Oui"	0
Nombre de "En grande partie"	1
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère AP 2 - Le processus d'admission vise l'adéquation entre le projet et les besoins de la personne

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP2 A Avant de prononcer l'admission, le candidat est reçu par l'équipe pluridisciplinaire	Oui
AP2 B La commission d'admission réunit toutes les composantes nécessaires à l'évaluation	Oui
AP2 C La décision d'admission n'est possible qu'après recueil de l'avis de l'équipe pluridisciplinaire	Oui

Points forts

AP2 A : Toute candidature à un hébergement est étudiée et fait l'objet d'une présentation de la situation en réunion d'équipe. Systématiquement, sauf dans le cas d'une situation d'urgence, un accueil temporaire est proposé à la personne, et un membre de l'équipe éducative est désigné pour se charger de son accueil.

AP2 B/C : Une évaluation ainsi qu'un bilan de la période d'accueil temporaire sont élaborés par le référent d'accueil. L'équipe statue ensuite, dans le cadre de la réunion clinique, sur l'adéquation du projet de la personne avec les principes déclinés dans le projet d'établissement.

Nombre de "Oui"	3
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère AP 3 - Le processus d'admission est formalisé, pluridisciplinaire

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP3 A Un dossier d'admission est transmis systématiquement à toute personne qui le demande	Non
AP3 B Le dossier d'admission est transmis aux membres de la commission après examen par la Direction	Non
AP3 C Une réponse est apportée systématiquement aux candidats à l'issue de l'examen du dossier	Oui
AP3 D II existe un processus d'admission spécifique à l'accueil de jour ou l'accueil temporaire	Oui
Points forts	

Points forts

AP3 A : Une notification MDPH travailleur handicapé avec hébergement suffit à justifier une demande d'accueil au Foyer d'hébergement Edmond Debraize et un rendez-vous est systématiquement proposé pour évaluer la pertinence du projet. Une admission définitive est documentée par l'observation clinique de l'accueil temporaire.

AP3 B/D : Un dossier spécifique à l'accueil temporaire existe, il est constitué de tous les éléments administratifs et éducatifs nécessaires à l'accompagnement de la personne dans le cadre d'un accueil temporaire.

Points faibles

AP3 A :Il existe une absence de formalisation, même si le processus d'admission répond d'une organisation élaborée et connue.



Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	2
Nombre de "Non applicable"	0

Critère AP 4 - L'admission suppose l'information des personnes, des proches, de la MDPH

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP4 A Le site internet décrit les caractéristiques des prestations et du public accueilli	Oui
AP4 B Des conventions existent avec les structures d'amont pour faciliter les orientations	Oui

Points forts

AP4 A: Un site internet existe il est en cours de développement, avec notamment l'arrivée au sein de l'Association d'un Chargé de Communication.

AP4 B: Des conventions ont été élaborées avec des établissements en interne de l'Association et dans le cadre d'un réseau externe.

Points faibles

AP4 A: Une mise à jour de la présentation de l'établissement sur le site internet est à faire.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère AP 5 - L'établissement ou le service accompagne la personne vers la MDPH si besoin

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP5 A Les personnes qui ne peuvent être admises sont orientées vers la MDPH pour la suite de leurs démarches	Oui
AP5 B Les personnes candidates à l'accueil temporaire/de jour sont accompagnées dans leurs démarches d'orientation	Oui
Points forts	
AP5 A / B : Tout candidat à un hébergement au Foyer d'hébergement Edmond Debraize, ou désir	

AP5 A / B : Tout candidat à un hébergement au Foyer d'hébergement Edmond Debraize, ou désireux d'être accompagné dans sa démarche d' orientation se voit proposer un rendez-vous avec la Chef de Service de l'Etablissement.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande parti	e" 0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable	" 0

Critère AP 6 - L'accompagnement de la personne garantit la continuité de son projet de vie

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP6 A Le dossier de la personne inclut obligatoirement des éléments permettant de retracer son parcours de vie	Oui



AP6 B L'établissement/service encourage la personne et/ou son représentant légal à participer à l'élaboration de son projet personnalisé

Oui

Points forts

AP6 A : Une anamnèse est écrite par les référents éducatifs, à l'entrée de la personne au foyer d'hébergement, ou au cours de son accompagnement le cas échéant. Cet écrit est élaboré à partir des éléments connus de son histoire et de son parcours, dans la mesure où ces éléments d'information, systématiquement recherchés, sont avérés.

AP6 B: Le projet personnalisé constitue un document qui rend compte des objectifs d'accompagnement et des actions mises en œuvre pour y répondre ; la participation de la personne à son élaboration est essentielle, quelque soit la modalité de cette participation, qui se doit d'être adaptée à chaque usager.

AP6 A/B :Un calendrier planifiant les présentations d'anamnèse et des Projets Individuels en réunion d'équipe a été instauré.

Points faibles

AP6 A : L'anamnèse devrait être écrite dans les six mois de l'accueil selon le projet d'établissement, ce qui n'est pas toujours le cas.

AP6 A/B : Le calendrier des anamnèses et des projets personnalisés est souvent modifié pour des causes diverses (manque d'anticipation des absences des référents, problématiques urgentes à traiter en équipe, ordre du jour modifié...).

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère AP 7 - Le projet personnalisé est fonction des souhaits et des besoins de la personne et repose sur des objectifs partagés

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP7 A Les attentes de la personne/de la famille sont recueillies dès l'admission et tout au long de l'accompagnement	Oui
AP7 B Les besoins de la personne sont identifiés et évalués	Oui
AP7 C II existe des objectifs clairement définis dans le projet personnalisé	Oui
AP7 D Les objectifs/moyens définis lors du projet personnalisé sont le résultat d'une co- construction entre la personne, la famille et l'équipe	Oui
Delinte fourte	

Points forts

AP7 A : La parole occupe une place fondamentale dans l'accompagnement des usagers du foyer. Les entretiens, formels et informels, contribuent à faire valoir cette place dès la première rencontre et tout au long de l'accompagnement.

AP7 B : Une grille des capacités est utilisée comme support d'évaluation des besoins de la personne en terme d'accompagnement, notamment à l'occasion des accueils temporaires.

AP7 C : Le contrat de séjour décline les premiers axes d'accompagnement, par ailleurs élaborés avec l'usager dans le projet personnalisé.

AP7 D : Le projet est construit avec la personne adulte. La famille y est associée selon la volonté du résident.



Points faibles

AP7 C : La trame du projet personnalisé est parfois un peu redondante, et ne permet pas de rendre compte de manière pertinente des principaux axes d'accompagnement et des objectifs visés.

AP7 B: Les objectifs d'accompagnement, déclinés dans le contrat de séjour, pour une période définie de six mois, ne font pas l'objet d'une retranscription écrite systématique dans le document contractuel.

Nombre de "Oui"	4
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

3.1.1.2 Critère AP 8 - L'équipe pluridisciplinaire garantit le respect du projet de vie personnalisé de la personne et sa mise en oeuvre

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP8 A Les projets personnalisés sont connus de tous	Oui
AP8 B Des référents sont désignés pour la personne et veillent à la mise en œuvre du projet personnalisé	Oui
AP8 C Les informations relatives à la mise en œuvre du projet sont transmises et disponibles pour tous	Oui
AP8 D La coordination des différents intervenants est organisée et effective	En grande partie

Points forts

AP8 A : Les projets personnalisés sont présentés et validés en équipe, dans le cadre de la réunion clinique, selon un calendrier établi.

AP8 B : La désignation des référents est discutée et validée en équipe, lors de cette même réunion. Un travail sur la référence, visant à améliorer les échanges et la confrontation des pratiques, a été mené pour aboutir à un nouveau fonctionnement des binômes de références.

AP8 D: Les référents éducatifs articulent avec la personne son accompagnement et sont en charge de la coordination des divers intervenants; ils constituent en cela les interlocuteurs désignés et identifiés comme tels, tant pour l'entourage familier que professionnel de l'usager. L'identification des référents fait par ailleurs l'objet d'une information auprès de tous, famille et intervenants professionnels.

Points faibles

AP8 D: Le changement "récent" (2015) du fonctionnement de la référence est venu bousculer les pratiques des professionnels; la référence transversale, dont l'objectif visé est de favoriser le travail d'équipe par la confrontation des pratiques, se heurte parfois à des difficultés organisationnelles et d'adaptation.

AP8 C/D: Les outils de transmissions d'informations sont trop diversifiés, générant parfois des dysfonctionnements dans le suivi des situations.

Nombre de "Oui"	3
Nombre de "En grande partie"	1
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0



Critère AP 9 - Des activités sont mises en place pour répondre aux besoins de la personne

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP9 A Des activités sont mises en œuvre et articulées dans un accompagnement global	Oui
AP9 B Des instances d'expression et de régulation sont mises en place pour les personnes	Oui

Points forts

AP9 A : L'accompagnement est d'abord individuel et adapté aux besoins de la personne. Des activités de loisirs peuvent être proposées, dans un cadre individuel ou collectif.

AP9 B: L'expression de la parole des résidents, individuelle ou organisée collectivement, occupe une place centrale dans l'accompagnement au quotidien; les espaces dédiés à l'expression collective, causeries et Conseil de la Vie Sociale notamment, sont particulièrement investis par les usagers de l'établissement. Le support des causeries a été proposé aux résidents du foyer pour rendre compte de leur participation à l'évaluation interne; deux séances ont été menées sur les thèmes de l'accompagnement et du cadre de vie.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère AP 10 - L'établissement/service adapte son cadre aux besoins des personnes

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP10 A L'établissement/service adapte son projet aux évolutions des profils des personnes	En grande partie
AP10 B L'établissement/service adapte les compétences des professionnelles aux besoins des personnes	Oui

Points forts

AP10 A : L'équipe a élargi son réseau de partenaires, notamment dans les parcours habitat des personnes ; des conventions ont été élaborées dans ce cadre avec plusieurs établissements (Foyer de vie, IMPRO).

AP10 B: La composition même de l'équipe pluridisciplinaire permet, dans la désignation de la mise en œuvre de la référence, un accompagnement adapté à la diversité des situations en terme de besoin. La formation centrée sur l'évolution des publics accueillis bénéficie aux professionnels du foyer (handicap psychique, vieillissement...).

Points faibles

AP10 A :L'évolution des personnes en terme de besoin se heurte au manque de solutions d'habitat adaptés.

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	1
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

3.1.3 Les soins

Critère SP 1 - L'offre de soins est fonction de l'état de santé, du handicap et des choix de la personne

rice of 1 2 office ac some est foreston ac i cout ac sunce, au nunaicup et acs enom ac ia personne	
Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
SP1 A L'organisation des soins peut être adaptée à un emploi du temps imprévu de la personne	Oui
SP1 B Le projet de soin favorise la mise en œuvre des autres projets de la personne	Non applicable



Points forts

SO1 B : Le suivi médical de la personne est assuré par les référents éducatifs, et fait partie intégrante d'un accompagnement global et personnalisé, tel que défini dans le Projet d'Etablissement ; chaque usager a le choix de son médecin traitant et des autres praticiens consultés selon ses besoins spécifiques en matière de santé. Chaque usager du Foyer d'hébergement Edmond Debraize dispose d'un dossier somatique qui rend compte de ce

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	1

Critère SP 2 - Le suivi de l'état de santé de la personne est organisé, planifié, global et personnalisé

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
SP2 A Un programme personnalisé de soins est établi et réévalué chaque année pour chaque personne	Oui
SP2 B Des examens cliniques réguliers sont planifiés afin de prévenir les accidents de santé	Oui
SP2 C Des suivis cliniques sont réalisés périodiquement et systématiquement	Oui
Points forts	

SP2 A : Le suivi "santé" constitue un accompagnement à part entière de la personne, et est décliné dans son projet personnalisé.

SP2 B/C : Le dossier somatique rend compte de ce suivi, et de l'ensemble des consultations tant auprès du médecin généraliste que des consultations spécialisées.

Points faibles

SP2 A: La tenue des dossiers somatiques doit être plus rigoureuse, dans la transmission du suivi.

Nombre de "Oui"	3
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère SP 3 - La continuité et la sécurité des soins sont garanties

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
SP3 A La permanence médicale est continue et la prescription médicale est possible si besoin	En grande partie
SP3 B Le personnel soignant et d'accompagnement est qualifié et formé régulièrement	Non applicable
SP3 C La prescription et le circuit des médicaments sont organisés et sécurisés	Oui
SP3 D Tout événement indésirable fait l'objet d'un traitement selon un protocole connu de tous	Oui
SP3 E Les transmissions quotidiennes d'informations sont organisées par oral et par informatique	Partiellement
SP3 F Les informations médicales sont transférées dans le dossier informatisé de la personne	Non
Points forts	

SP3 A : Si l'établissement ne dispose pas de personnel médical sur site, la collaboration avec les différents médecins en externe est efficace et permet une réactivité opérationnelle.



SP3 B : Une procédure sur le circuit du médicament a été élaborée en équipe.

SP3 C: Un protocole d'information de tout évènement indésirable dans ce domaine est efficient; par la mise à disposition de fiches de déclaration d'évènement indésirable, et une information au Cadre d'astreinte systématique.

Points faibles

SP3 E/D: Il n'existe pas actuellement de dossier informatisé sur les informations médicales des résidents.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	1
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	1
Nombre de "Non applicable"	1

Critère SP 4 - La spécificité des soins est prise en compte pour le handicap psychique

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
SP4 A Un projet est élaboré pour les personnes aux besoins spécifiques avec repérage et évaluation	Oui
SP4 B La sensibilisation des professionnels pour la population aux besoins spécifiques est effective	Oui
SP4 C La coordination autour de cet accompagnement spécifique est formalisée	Oui
SP4 D Les professionnels sont formés aux troubles du comportement	En grande partie
SP4 E Les professionnels sont formés au repérage des signes de souffrance psychique	En grande partie

Points forts

SPA4 B: La spécificité des problématiques fait l'objet d'échanges et d'information auprès de tous les intervenants de l'établissement, l'accompagnement au quotidien est l'affaire de tous dans l'Institution. Une réunion institutionnelle hebdomadaire, qui réunit l'ensemble des professionnels intervenant dans l'établissement, constitue un espace d'échanges et d'informations visant à adapter les actions de tous en fonction des problématiques spécifiques.

SPA4 C: Le projet personnalisé décline les appuis dans la mise en œuvre des actions à mener.

SPA4 D: La formation aux troubles psychiques est une des priorités du plan de formation et concerne tous les niveaux d'intervention auprès des usagers (équipe éducative, surveillantes de nuit, agent de service intérieur,...).

SPA4 E : Une grille d'observation des modifications de comportement, qui vise à alerter sur une problématique de souffrance psychique, notamment dans le cadre des questions relationnelles, a été élaborée et inscrite dans le projet d'établissement.

Nombre de "Oui"	3
Nombre de "En grande partie"	2
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0



3.1.4 Le cadre de vie

Critère CDV 1 - L'accessibilité des locaux respecte la réglementation en vigueur

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
CDV1 A L'établissement respecte les règles d'accessibilité	Oui
CDV1 B Les locaux favorisent la circulation et l'accès à tous les lieux de l'établissement	En grande partie

Points forts

CDV1 A : L'établissement dispose d'une rampe d'accès et de deux chambres pour les personnes à mobilité réduite.

CDV1 B: Des travaux liés à la mise aux normes de l'établissement ont permis une meilleure accessibilité au niveau du rez-de-chaussée, notamment par le remplacement de portes plus larges, favorisant une meilleure circulation.

Points faibles

CDV1 A : La porte qui donne accès à l'entrée du bâtiment par la rampe d'accès est une porte" anti-panique", qui ne peut s'ouvrir que de l'intérieur. Cette entrée ne dispose pas de sonnette pour avertir de la présence de quiconque souhaitant entrer.

CDV1 B: Les étages ne sont pas accessibles aux fauteuils roulants, et la configuration des lieux ne le permet pas.

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	1
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère CDV 2 - Les normes de sécurité sont respectées

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
CDV2 A Les locaux ont été aménagés pour garantir la sécurité des personnes	Oui
CDV2 B Le matériel utilisé et mis à disposition prend en compte la sécurité des personnes	Oui

Points forts

CDV2 A: Des travaux de mise en conformité ont été effectués en 2014. Le "Système de Sécurité Incendie" est efficace. Un suivi régulier et efficient de la maintenance du bâtiment fait l'objet d'une veille particulière du factotum, qui met en œuvre toute intervention nécessaire à l'entretien et la sécurité du bâtiment, sous le contrôle de la Direction générale. Un registre est par ailleurs à disposition des professionnels et des usagers pour transmettre au factotum toute demande de réparation ou d'intervention dans les espaces collectifs et privés.

CDV2 B: L'entretien des véhicules fait l'objet d'un suivi régulier, dont le factotum rend compte à la Direction. L'ensemble des chambres a été équipé de matelas "anti-feux", et les installations électriques dans les chambres des résidents sont régulièrement contrôlées par le factotum.

Nombre de "Oui"	2
	_
Nombre de "En grande partie"	U
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère CDV 3 - Le milieu se rapproche du cadre familial de la personne

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
CVD3 A Les chambres et les espaces de vie, de détente sont confortables et chaleureux	En grande partie



CDV3 B La personne est libre d'aménager sa chambre à sa guise	Oui
CDV3 C Les personnes peuvent participer à l'aménagement des lieux de vie collectifs	Oui

Points forts

CDV3 A: Depuis 2015, un planning de rénovation des chambres a été mis en place. Le factotum de l'établissement est chargé de ces travaux de "rafraichissement" des chambres (peintures, revêtement des sols selon les besoins priorisés). Pour ce qui concerne les espaces collectifs, le mobilier du salon et de la salle à manger ont été changés en 2014.

CDV3 B: La liberté pour chacun d'aménager sa chambre est inscrite dans les pratiques d'accompagnement, la chambre étant identifiée comme un espace personnel; chaque usager de l'établissement peut solliciter l'aide des éducateurs et du factotum pour répondre à son désir de personnaliser cet espace. D'une manière générale, l'accompagnement des résidents du Foyer d'hébergement Edmond Debraize s'articule autour de la volonté de permettre aux personnes de s'approprier les lieux comme son "chez soi", et ce, tant du point de vue de l'espace privé que de ceux de la collectivité tout en respectant les règles minimales liées à la sécurité.

Points faibles

CDV3 A: La surface restreinte de la plupart des chambres ne permet pas un confort optimal pour l'ensemble des résidents; par exemple, les chambres ne peuvent pas être équipées de douches, les résidents utilisent donc des douches collectives. L'établissement dispose par ailleurs de peu d'espaces collectifs dédiés au bien-être et au confort des usagers, et la configuration des lieux n'en permet pas davantage.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	1
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	
Nombre de "Non applicable"	0

Critère CDV 4 - Le cadre de vie permet le respect de l'intimité de la personne

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
CDV4 A L'intimité de la personne est respectée (frapper avant l'entrée,)	En grande partie
CDV4 B Les professionnels sont sensibilisés au respect de l'intimité des personnes	Oui

Points forts

CDV4 A: La prise en compte de la personne en tant qu'adulte constitue un aspect fondamental de l'accompagnement des résidents du Foyer d'hébergement Edmond Debraize, et organise la prise en charge tant du point de vue de l'offre d'hébergement que de celui de l'accompagnement au quotidien de la personne; l'espace privé est identifié comme tel par tous, résidents et professionnels. Les règles institutionnelles qui organisent cette prise en compte sont connues de tous (frapper avant d'entrer, ne pas pénétrer dans la chambre d'un résident en son absence sans que celui-ci en soit informé, distribution du courrier dans des boites aux lettres personnelles...).

CDV4 B: L'accompagnement des usagers au quotidien est l'affaire de tous dans l'Institution; il s'agit de mettre en œuvre, avec l'ensemble des intervenants, tout moyen qui puisse contribuer à faire que le foyer soit identifié par les résidents comme son "chez soi", et ce principe fondamental s'articule en premier plan dans la recherche du respect de l'intimité des personnes. Cette volonté à préserver autant que possible le privé et l'intime constitue une préoccupation permanente des professionnels, d'autant plus prégnante que la configuration de l'habitat, et notamment pour ce qui concerne la partie des sanitaires, ne favorise pas cette mise en œuvre.

Points faibles

CDV4 A: L'habitat des usagers, du point de vue du bâtiment, ne permet pas de proposer aux résidents, toutes les conditions d'un hébergement optimal en terme d'intimité; les équipements sanitaires sont insuffisants et inadaptés, la configuration des chambres ne permet pas la mise à disposition de douches individuelles... la situation du Foyer Edmond Debraize, de ce point de vue, est l'objet d'une réflexion engagée notamment avec la Commission Patrimoine de l'Association.



Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	1
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère CDV 5 - Les lieux de vie de l'établissement favorisent la vie en collectivité

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
CDV5 A Les locaux offrent des espaces de convivialité	En grande partie
CDV5 B L'agencement des locaux et son mobilier sont adaptés à la vie en collectivité	En grande partie
CDV5 C L'aménagement du lieu de restauration favorise un environnement et un climat convivial	En grande partie

Points forts

CDV5 A: Le manque d'espace et une configuration contraignante de l'habitat n'empêchent pas un climat chaleureux et une appropriation par les résidents du foyer comme leur "chez soi". Le salon est un endroit très investi par les usagers, et notamment à leur retour du travail en fin de journée, alors qu'ils se retrouvent autour du bar. Un baby-foot et un espace TV viennent entretenir une ambiance chaleureuse appréciée. Une causerie a été animée dans le cadre de la participation des résidents à cette évaluation, à l'occasion de laquelle ils ont pu s'exprimer sur leur perception de leur cadre de vie ; très clairement, ils ont majoritairement exprimé leur satisfaction à vivre au foyer, faisant valoir leur sentiment d'y vivre bien.

CDV5 B/C :Le mobilier du salon et de la salle à manger a été changé en 2014, modernisant l'agencement de ces lieux de vie collectifs très investis par les usagers du foyer.

Points faibles

CDV5 A: Le manque d'espace est contraignant, ce qui limite la mise en œuvre d'activités ou organisations d'évènements festifs, dans la collectivité. Le peu d'espace permettant de s'isoler de la grande collectivité ne peut être exclusivement dédié à une activité ou une autre; la "petite cuisine" par exemple, est autant utilisée par les résidents du foyer pour recevoir des proches que par les éducateurs pour y mener une activité.

CDV5 B/C: Le mobilier de la salle à manger n'est pas adapté à la collectivité du foyer; les tables notamment, qui doivent être déplacées chaque semaine pour modifier l'agencement de la pièce pour y accueillir la réunion d'équipe, sont lourdes et ne répondent pas à cette contrainte particulière.

Nombre de "Oui"	0
Nombre de "En grande partie"	3
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère CDV 6 - L'établissement/service propose des prestations adaptées

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
CVD6 A Les prestations de restauration sont respectueuses des normes d'hygiène en vigueur	Oui
CDV6 B L'établissement offre des prestations de restauration adaptées aux personnes	Oui
CDV6 C L'établissement met en œuvre une organisation pour l'hygiène des locaux	Oui
CDV6 D L'établissement organise le traitement du linge dans le respect de l'intimité des personnes	En grande partie
CVD6 E L'établissement organise une prestation de transport adaptée aux personnes	Oui



Points forts

CDV6 A: Les repas sont livrés quotidiennement par un prestataire de cuisine, en collaboration avec la Cuisine Centrale d'un des ESAT de la Ligue Havraise. La maîtresse de maison du foyer est ensuite en charge de l'organisation du service auprès des résidents. Cette professionnelle a été formée à la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point). Une collaboration quotidienne entre la maîtresse de maison et le prestataire cuisine permette une veille constante en matière d'hygiène et de sécurité dans ce domaine particulier, suivant un protocole établi.

CDV6 B : La prescription de régimes alimentaires adaptés aux différentes problématiques médicales, ainsi que les régimes alimentaires liés à la pratique d'une religion sont pris en compte par le prestataire de restauration.

CDV6 C: Une équipe d'agents des services généraux organise et met en œuvre l'entretien des locaux collectifs et privés de l'établissement. Cette organisation est efficiente et permet notamment qu'une réorganisation des tâches soit mise en œuvre dans le cas de l'absence de l'un(e) des salarié(e)s.

CDV6 D : Si la prestation d'entretien du linge est assurée par la maîtresse de maison, les résidents qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un accompagnement dans cet apprentissage ; du matériel réservé à cet usage est à leur disposition, ce qui ouvre d'une part des perspectives d'autonomie pour certains, et favorise par ailleurs le respect de leur intimité.

CDV6 E: L'établissement dispose d'un parc de véhicules adapté, qui répond aux besoins des transports collectifs et/ou individuels. Plusieurs partenariats ou collaboration sont par ailleurs mis en place, pour ce qui concerne la prise en charge de transports spécifiques ou ponctuels, et qui ne peuvent pas être assurés par les éducateurs, pour des raisons d'organisation de service ou de conditions particulières de transport.

Points faibles

CDV6 A : La livraison des repas pour les résidents du site "Soleil" (appartements dépendant de l'établissement et situés à proximité du site principal), ne se fait pas directement sur place ; l'ensemble des repas étant livré au foyer. Les éducateurs se chargent donc du transfert des repas qu'ils transportent dans des caissons lourds à manipuler.

CDV6 D : Là encore, la configuration et le peu d'espace empêchent les conditions optimales de la mise en œuvre des prestations au service des usagers; bien qu'amélioré dans son agencement, l'espace dédié au traitement du linge reste peu adapté aux besoins.

Nombre de "Oui"	4
Nombre de "En grande partie"	1
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

3.1.5 <u>Le respect des droits de la personne</u>

Critère RDP 1 - Le personnel est formé au respect des droits des personnes

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RDP1 A La réglementation relative au respect des droits des usagers est consultable et à jour	Oui
RDP1 B II existe des actions d'information et de formation du personnel sur les droits des personnes	Oui

Points forts

RDP 1 A : Les textes règlementaires et les références juridiques sont intégrés au projet d'établissement, accessible à tous les professionnels. Certains de ces documents, comme la Charte des droits de la personne accueillie, est affichée dans l'établissement.



RDP1 B: Les droits des personnes organisent l'accompagnement au quotidien des usagers du foyer d'hébergement; en ce sens, il constitue un élément de référence dans l'articulation des actions menées par tous les intervenants, qui sont débattues notamment dans le cadre de la réunion institutionnelle.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère RDP 2 - La bientraitance est au cœur du projet d'établissement/de service

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RDP2 A Le personnel est formé à la bientraitance et sensibilisé à la prévention de la violence	Oui
RDP2 B Un référent bientraitance est désigné et sa fonction est connue de tous	Partiellement
RDP2 C Les personnes et les représentants légaux sont informés des dispositifs mis en place	En grande partie

Points forts

RDP2 A: Des actions de formation en matière de bientraitance ont été menées par une partie des professionnels. La place essentielle de la parole de l'usager et la prise en compte de son statut d'adulte, qui constituent un aspect fondamental de la prise en charge au Foyer d'hébergement Edmond Debraize, contribuent à la mise en œuvre d'une veille continue de la bientraitance des personnes, en adéquation avec les recommandations de l'ANESM.

RPD2 C: Les dispositifs d'accompagnement des personnes, dont rend compte le règlement de fonctionnement de l'établissement, font l'objet d'information aux familles et tuteurs dès l'admission de la personne et de manière régulière au cours de l'accompagnement de la personne. Chaque usager bénéficie de l'accompagnement d'un binôme éducatif, identifié par tous comme interlocuteur privilégié pour toute question.

Points faibles

RPD2 B : Une professionnelle de l'équipe a été formée à la mise en œuvre de la bientraitance mais ses missions ne sont pas clairement identifiées par tous dans l'établissement.

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	
Nombre de "Partiellement"	
Nombre de "Non"	
Nombre de "Non applicable"	0

Critère RDP 3 - L'établissement encourage et organise la participation des personnes et/ou du représentant légal

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RDP3 A La participation de la personne et/ou de sa famille est recherchée dès la candidature	Oui
RDP3 B Les attentes de la personne et/sa famille sont demandées dès le dépôt de candidature	Oui

Points forts

RDP3 A /B: L'expression des souhaits de la personne est recherchée dès les premiers entretiens qui précèdent toute admission, que ce soit dans le cadre d'une demande d'hébergement temporaire ou permanent. Ces entretiens, menés par le chef de Service, font l'objet d'un compte rendu écrit transmis aux éducateurs référents chargés de définir le projet d'accompagnement de la personne accueillie.

Points faibles

RDP3 A/B: Il n'existe pas de "formulaire du recueil de l'avis", mais des compte-rendu d'entretiens.



Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère RDP 4 - L'établissement encourage et organise la participation de la personne et/ou sa famille via le CVS ou autre

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RDP4 A Le Conseil de la Vie Sociale fonctionne selon les modalités de la loi	Oui
RDP4 B L'établissement/service encourage la participation des personnes au CVS ou autre instance	Oui
RDP4 C L'établissement/le service encourage la personne à participer au fonctionnement	Oui

Points forts

RDP4 A : Le CVS (Conseil à la Vie Sociale) est organisé régulièrement. C'est un espace d'expression très investit des résidents, qui y sont représentés en nombre majoritaire (trois représentants dont le Président du CVS).

RDP4 B: La préparation des réunions du CVS sont soutenues par l'équipe éducative qui accompagne les représentants des usagers à sa préparation auprès des autres résidents. Par ailleurs, un livret du CVS en langue adaptée a été élaborée au niveau de l'Association et mis à disposition des membres du CVS.

Nombre de "Oui"	3
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère RDP 5 - Le respect de la décision et du choix de la personne est effectif

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RDP5 A Les professionnels travaillent dans le respect du choix de la personne	Oui
RDP5 B Le droit à la renonciation est effectif et fait l'objet d'une réflexion en équipe	Oui

Points forts

RDP5 A: Le fonctionnement de la prise en charge au quotidien s'articule autour des choix individuels des résidents et de leur prise en compte dans l'accompagnement, à tous niveaux; vie affective, loisirs, loisirs, suivi santé...Ce paradigme s'impose à tous les intervenants dans l'Institution et fonde l'animation de la vie au Foyer d'hébergement Edmond Debraize, offrant à chaque résident la possibilité de se voir accompagné à la réalisation de ses choix de vie, en fonction de ses capacités et de ses déficiences le cas échéant.

RDP5 B : Toute demande d'un résident, si elle constitue une réorientation de son projet tel qu'initialement élaboré avec les référents éducatifs, fait l'objet d'une réflexion en équipe, et est présentée en réunion clinique. Le résident est informé de la décision prise en réunion, quelle qu'elle soit.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0



Critère RDP 6 - Chaque personne dispose d'un dossier auquel elle a accès

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RDP6 A La personne est informée de son droit d'accès à son dossier	Oui
RDP6 B Il existe un protocole d'accès au dossier de la personne	Oui

Points forts

RDP6 B: Il existe un protocole d'accès au dossier de la personne par l'usager lui-même et pour les personnes extérieures (personnel éducatif remplaçant, stagiaires...).

Points faibles

RDP6 A/B: Il n'existe pas de dossier unique de la personne mais trois dossiers différents: éducatif, administratif et somatique.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère RDP 7 - Le recueil de la satisfaction des personnes est organisé régulièrement

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RDP7 A La satisfaction des personnes est recueillie et ce, par diverses expressions	Oui

Points faibles

RDP7 A : Si les instances dédiées à l'expression des personnes sont efficientes et diverses dans l'établissement (CVS, entretiens éducatifs, causeries...), peu d'enquêtes de satisfaction formalisées sont organisées.

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

3.1.6 Les outils de la loi de 2002

Critère OU 1 - Les outils de la loi de 2002 existent et sont diffusés

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
OU1 A Le livret d'accueil de la personne existe et il est diffusé dès l'admission	Oui
OU1 B La charte des droits et des libertés existe et est en annexe du livret d'accueil	Oui
OU1 C Le contrat de séjour/ Document Individuel de Prise en Charge est établi à l'admission	Oui
OU1 D Le contrat de séjour ou le DIPC précise les prestations personnalisées	Oui
OU1 E L'avenant est élaboré à la révision annuelle du projet personnalisé	En grande partie
OU1 F Les coordonnées de la personne qualifiée pour tout recours sont connues des personnes	Oui
OU1 G Le règlement de fonctionnement est remis à toute nouvelle personne admise	Oui
OU1 H L'affichage des outils de la loi de 2002 prévu par la loi est effectif	Oui

Points forts

OU1 A : Un kit d'accueil est transmis à l'admission de la personne, qui contient l'ensemble des documents exigés par la loi 2002 (Règlement de fonctionnement, contrat de séjour, synthèse du projet d'établissement, Charte des droits et liberté, règlement intérieur notamment).



OU1 C: Un contrat de séjour est également établi pour les usagers d'un accueil temporaire.

OU1 D : Les objectifs individuels d'accompagnement, déclinés dans le contrat de séjour de la personne, sont définis avec elle.

OU1 G: Le règlement de fonctionnement fait actuellement l'objet d'une révision par un groupe de professionnels de l'équipe du Foyer d'hébergement Edmond Debraize.

Points faibles

OU1 A : Le livret d'accueil est à revisiter.

OU1 E: Les avenants aux contrats de séjour n'existent pas à l'heure actuelle.

Nombre de "Oui"	7
Nombre de "En grande partie"	1
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

3.1.7 <u>Le management</u>

Critère MA 1 - La gestion des ressources humaines est en adéquation avec les besoins des personnes

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
MA1 A Une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est élaborée	Oui
MA1 B Des dispositions sont prévues pour assurer l'accompagnement en cas d'effectif insuffisant	Oui
MA1 C Le recrutement du personnel se fait à travers une démarche formalisée	Oui
MA1 D Les fiches de poste sont élaborées et déterminent les missions et responsabilités de chacun	Partiellement
MA1 E L'évaluation périodique du personnel est mise en œuvre, au moyen d'entretiens de progrès	Oui
MA1 F Les besoins en formations du personnel sont évalués périodiquement	Oui
MA1 G Un organigramme cohérent est établi au niveau de l'établissement/service et Association	Oui

Points forts

MA1 A : Une politique de la GPEC est conduite au sein de l'Association en lien avec le service des ressources humaines.

MA1 B : Une modification des plannings horaires de l'équipe éducative a été intégrée dans leur élaboration, priorisant les modifications éventuelles sur une ligne horaire en fonction des impératifs de service.

MA1 C : L'équipe des Agents des Services Généraux a mis en œuvre une organisation du travail en cas d'absence d'un salarié.

MA1 E : Des entretiens annuels professionnels (EP) et de développement et de progrès (EDP) sont mis en place.

MA1 F: Une politique de mutualisation et d'élaboration d'un plan de formation annuel est organisée.



MA1 G: Un organigramme cohérent au sein de l'association reprenant une organisation par pôle (Horizon 2020) a été mis en place.

Points faibles

MA1 D : Il existe des fiches de fonctions génériques, mais pas de fiches de poste (en cours de réalisation avec le service des ressources humaines).

Nombre de "Oui"	6
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

3.1.1.3 Critère MA 2 - Le projet d'établissement/service existe et répond aux besoins des personnes

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
MA2 A Les valeurs et les missions de l'Association sont déclinées dans le projet d'établissement/service	Oui
MA2 B Les différentes politiques sont déclinées en cohérence avec le projet stratégique	En grande partie
MA2 C La mise en œuvre des orientations du projet d'établissement/service fait l'objet d'un suivi	En grande partie

Points forts

MA2 B: L'établissement est engagé dans un processus de changement, tant au niveau de l'organisation, des outils que du développement de projets. Ce processus engagé s'inscrit dans la déclinaison du projet stratégique de l'Association, "Horizon 2020". L'élaboration de procédures et leur mise en œuvre fait actuellement l'objet d'un travail collectif conséquent, et qui répond aux orientations déclinées par le projet stratégique de l'Association.

Points faibles

MA2 C : La réorganisation profonde des outils de transmission et d'évaluation nécessite une adaptation importante des professionnels pour pouvoir se les approprier. Le projet d'établissement est à revisiter.

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie	:" 2
Nombre de "Partiellement"	C
Nombre de "Non"	C
Nombre de "Non applicable"	C

3.1.8 Le réseau, le territoire et les partenaires

Critère RT 1 - L'établissement/service développe des conventions et des partenariats

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RT1 A Des conventions formalisent les relations qui permettent de garantir la continuité de l'accompagnement	Oui
RT1 B Des partenariats sont établis avec des organismes pour mutualiser les ressources/connaissances	Oui
RT1 C Une banque de données, de l'ensemble du réseau, actualisée est accessible aux salariés	En grande partie



Points forts

RT1 A : La mise en place de conventions avec des établissements environnants (foyer Jean Vanier, IMPRO la Renaissance, Foyer de vie,...) a permis de formaliser le développement d'un réseau partenarial au service des usagers et de répondre à des besoins variés, notamment en terme de solution d'habitat .Cette démarche s'inscrit dans une volonté de développer le parcours habitat.

RT1 B: Des prestations extérieures viennent aujourd'hui compléter l'offre d'hébergement du Foyer d'hébergement Edmond Debraize; la mutualisation de services au sein de l'Association (Cuisine Centrale d'un des ESAT, blanchisserie, fournisseurs...) vise à l'amélioration du service rendu en terme de prestations. Une convention a par ailleurs été élaborée avec un infirmier libéral, dont le service, par les actes de préparations des piluliers des résidents du foyer, vient renforcer la sécurité du parcours du médicament.

RT1 C : Une banque de données des informations, accessible à l'ensemble des salariés de l'Association, est en cours de développement. Chaque salarié dispose aujourd'hui d'une adresse mail professionnelle.

Points faibles

RT1 C : Plus de la moitié de l'effectif des salariés n'utilise pas encore l'adresse mail professionnelle mise à disposition.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	1
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère RT 2 - L'établissement/service sollicite des ressources extérieures pour garantir la qualité des prestations

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RT2 A L'établissement/service travaille régulièrement avec des bénévoles	Non
RT2 B L'accueil des bénévoles est organisé et formalisé	Non
RT2 C L'établissement/service fait appel à des professionnels libéraux pour répondre aux besoins spécifiques	Oui
RT2 D L'accueil des professionnels libéraux est organisé et formalisé	Oui
Points forts	

RT2 C : L'établissement n'est pas soumis au forfait soin. L'ensemble des résidents a le choix de leur praticien. Le suivi médical de chacun est personnalisé en fonction des besoins individuels, tel que décliné dans le Projet Personnalisé de la personne.

RT2 C : Afin d'assurer la sécurité et de respecter la législation, l'établissement a fait appel à un infirmier libéral pour ce qui concerne la préparation des piluliers.

Points faibles

RT2A: La question du bénévolat n'a jamais fait l'objet d'une réflexion collective dans l'établissement.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	2
Nombre de "Non applicable"	0



Critère RT 3 - L'établissement/service favorise son ouverture sur son environnement

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RT3 A L'établissement/service est connu par les populations environnantes et inséré dans la cité	Oui
RT3 B Des liens existent avec des associations pour que les personnes aient des activités externes	Oui
RT3 C Les évènements relatifs à la vie du quartier sont communiqués aux personnes	Oui
RT3 D Des événements organisés au sein de l'établissement sont ouverts aux populations environnantes	Non
RT3 E Des séjours de vacances sont organisés et favorisent la socialisation des personnes, la découverte	Oui

Points forts

RT3 A: Un ensemble d'acteurs économiques gravite autour de l'établissement (banque, petits commerces, pharmacie,...), favorisant une véritable intégration de l'établissement et de ces usagers dans la cité. La situation géographique du Foyer est un point fort apprécié des résidents et qui facilite tous les niveaux d'autonomie.

RT3 B : La démarche des associations extérieures (sport +, comité des fêtes, comités de quartier, service Handicap de la ville,...) est connue et constitue un partenariat dont profitent de nombreux résidents.

RT3 C: Un panneau d'affichage est dédié à l'information des évènements (sorties, évènements culturels...).

RT3 D : L'inclusion de l'établissement dans la cité privilégie plutôt l'extériorisation des résidents et ce, de manière individuelle. L'organisation d'évènements ouverts à la population reste exceptionnelle, par choix.

RT3E : Les séjours de vacances sont organisés de manière individuelle et les usagers disposent d'une offre large de prestataires vacances.

	Points faibles
RT3E: L'offre de transferts en interne est limitée.	

Nombre de "Oui"	4
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	1
Nombre de "Non applicable"	0

3.1.9 La prévention des risques

Critère PGR 1 - Des mesures sont mises en place pour assurer la sécurité des personnes

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
PGR1 A Les principaux risques encourus par les personne sont répertoriés et connus du personnel	Oui
PGR1 B Des mesures préventives en regard de ces risques sont définies et font l'objet d'un suivi	Oui
PGR1 C La gestion des événements indésirables intègre un processus de signalement de la maltraitance	Partiellement
PGR1 D Le registre de la maltraitance est en place	Non
PGR1 E Une veille sanitaire est organisée pour prendre en compte et traiter les risques sanitaires	Oui



Points forts

PGR1 A: Les questions liées à la sécurité des personnes font l'objet d'une veille particulière, tant du point de vue du bâtiment (des travaux importants de mise aux normes ont été faits en 2013), que des résidents (une réorganisation de la gestion des traitements médicaux a été mise en œuvre, une protocole d'alerte sur les questions liées aux relations sexuelles est intégré au projet d'établissement).

PGR1 B: Des procédures liées au risque d'incendie et un plan de confinement ont été élaborés et font l'objet d'exercices réguliers. Le système de détection et de sécurité incendie est opérationnel. Pour ce qui concerne les risques biologiques, un protocole existe et est connu des professionnels, notamment dans le traitement du linge et les mesures préventives à mettre en œuvre pour répondre au risque de contamination.

PGR1 C : Un logiciel de déclaration des événements indésirables est mis en œuvre.

PGR1 E : Un carnet sanitaire informatisé est mis en place, qui optimise le suivi des actions à entreprendre pour pallier aux risques sanitaires, dans le cadre d'un plan d'actions élaboré à partir d'un bilan technique sanitaire mené sur le Foyer d'hébergement Edmond Debraize

Points faibles

PGR1 C : La déclaration des évènements indésirables, par l'utilisation du logiciel récemment mis en place nécessite un temps d'appropriation par l'équipe des professionnels, qui ne s'en saisit pas encore spontanément.

PGR1 D : Il n'existe pas de registre spécifique à la question de la maltraitance dans l'établissement, mais un registre de déclaration de plaintes des usagers, qui est lui-même peu utilisé.

Nombre de "Oui"	3
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	1
Nombre de "Non applicable"	0

Critère PGR 2 - Des mesures sont prises pour assurer la sécurité des biens

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
PGR2 A Les équipements et les installations font l'objet de contrats de maintenance et de vérification périodiques conformément à la règlementation en vigueur	Oui
PGR2 B Les objets de valeur des personne peuvent être conservés dans des lieux sécurisés à leur demande	Oui
Points forts	

PGR2 B: Un coffre est à disposition des résidents du Foyer qui souhaiteraient y déposer des objets de valeurs.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

3.1.1.4 Critère PGR 3 - Le DUERP est un outil au service de la prévention des risques

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
PGR3 A Le DUERP est élaboré et régulièrement mis à jour conformément au code du travail	Oui
PGR3 B Le DUERP est connu de tous et est consultable par l'ensemble du personnel	Oui
Points forts	



PGR3 B: Le DUERP est consultable sur la base de données informatiques de l'Association, accessible à tous les salariés. L'analyse des risques est élaborée à partir des champs de l'administratif, de l'entretien du bâtiment, de l'entretien des locaux, de l'équipe éducative et du travail de nuit. Les objectifs du plan d'action définit en fin d'année 2015 ont été mis en œuvre.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère PGR 4 - L'établissement/service a une procédure de gestion des évènements indésirables

Éléments d'appréciation			
PGR4 A La procédure de gestion des événements indésirables est connue de l'ensemble du personnel	Oui		
organisées	Oui		
PGR4 C Les personnes et leurs représentants légaux sont informés des dispositifs pour assurer la sécurité	Oui		

Points forts

PGR4 A: L'association a choisi de mettre en place un logiciel de traitement des évènements indésirables, qui vient en optimiser la gestion. Une information a été faite à l'ensemble de l'équipe afin d'amener les professionnels à s'en saisir, et une procédure de mise en application a été élaborée au sein de l'Association; elle est accessible sur le serveur dédié à l'information à tous les salariés.

Points faibles

PGR4 A: L'utilisation de l'outil "Ageval", et d'une manière générale de l'outil informatique, vient bouleverser les pratiques et demande un temps d'acceptation et d'adaptation pour les équipes.

Nombre de "Oui"	3
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

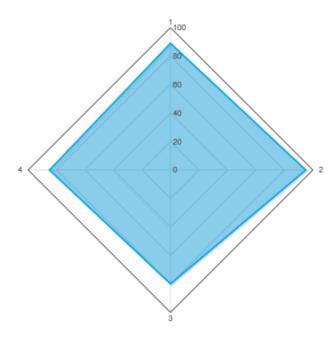


3.2 SYNTHESE

+

	SCORE	COTATION
Accueil et accompagnement de la personne	89	В
- L'accueil	97	A
- L'accompagnement de la personne	89	В
- Les soins	82	В
- Le cadre de vie	90	A
- Le travail protégé	0	
Les droits de la personne	95	A
- Le respect des droits de la personne	93	A
- Les outils de la loi de 2002	97	A
La gestion des ressources	80	В
- Le management	88	В
- Le réseau, territoire et les partenaires	73	В
Gestion des risques et de la qualité	85	В
- La prévention des risques	85	В
Total	88	В

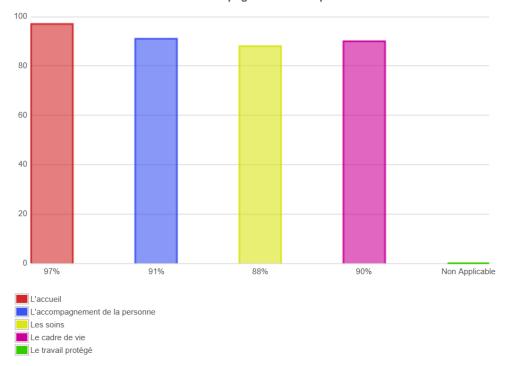
Résultat de l'évaluation



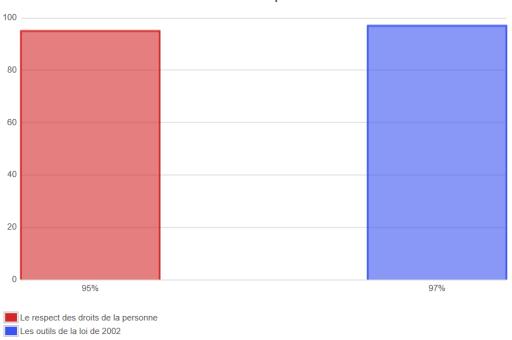
- : Accueil et accompagnement de la personne
 : Les droits de la personne
 : La gestion des ressources
 : Gestion des risques et de la qualité



Accueil et accompagnement de la personne



Les droits de la personne





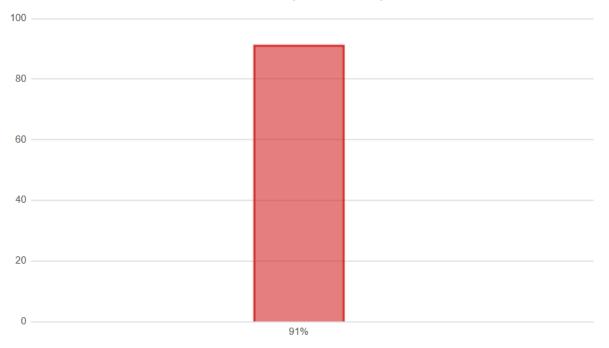
La gestion des ressources

100



Le management
Le réseau, territoire et les partenaires

Gestion des risques et de la qualité



La prévention des risques



4. PLANS D'ACTIONS

Etablissement : FOYER HERBERGEMENT EDMOND DEBRAIZE						
Objectifs	Thèmes	Sources	Responsables	Échéances	Priorités	Avancement
Accompagner les professionnels aux changements	- Management	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	27/09/2017	1	
	A - 11		Busses	£ -1- /		
	Actions		Pilotes	Échéance	es Etat d'a	vancement
organiser une app informatiques	ropriation progres pour tous les prof		TERNON Sandrine	27/09/201	7 No	n traité
Constituer des groupes de travail pluridisciplinaires sur différentes thétmatiques		JUSTIN Audre	JUSTIN Audrey 09/01/2017		Non traité	
Améliorer l'accès à l'établissement pour les personnes étrangères au service.	- Accessibilité	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	21/01/2017	2	
	Actions		Pilotes	Échéance	s État d'a	vancement
Faire une demande de signalétique extérieure auprès des services municipaux en charge de la question.		1		21/01/2017 Non traité		
Améliorer l'accessibilité générale de l'établissement conformément au rapport AD'Ap réalisé en juin 2016	- Accessibilité	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	02/05/2017	2	



Actions			Pilotes	Échéance	s État d'a	d'avancement	
Mettre en oeuvre l'ensemble des actions correctives inscrites au rapport d'accessibilité AD'At		THIEULLENT Romain	02/05/201	02/05/2017 Non traité			
Améliorer la lisibilité des informations médicales.	- Qualité	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	27/06/2017	2		
	Actions		Pilotes	Échéance	s État d'a	avancement	
Participer à une démarche de recherche d'un logiciel commun à l'ensemble des étabissements de la Ligue Havraise		JUSTIN Audre	y 27/01/201	7 Non traité			
Créer de	s dossiers informa	atisés	JUSTIN Audre	y 27/06/201	7 No	Non traité	
Améliorer la présentation de l'établissement sur le site internet de l'Association.	- Qualité	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	18/01/2017	2		
			<u> </u>		- A		
	Actions		Pilotes	Echéance	Échéances État d'av		
Collaborer à une mise de Commu	à jour des donné nication de l'Asso	-	TIROLIEN Michèle	18/01/201	7 No	Non traité	
Améliorer la visibilté de l'accès à l'accueil de l'établissement.	- Accessibilité	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	21/01/2017	2		
	Actions		Pilotes	Échéance	s État d'a	avancement	
Equiper l'extérieur du		gnalétique de type	THIEULLENT Romain	21/01/201	+	on traité	



Améliorer le dispositif de recueil des avis des usagers du Foyer E.Debraize	- Recueil satisfaction	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize		ORVAISIER Tiphaine	22/05/2017	2		
						1		
	Actions		+	Pilotes	Échéance	es Etat d'a	avancement	
Elaborer des enquête	es de satisfaction usagers	à destination des	S	LEBRUN Valérie	22/05/201	7 No	on traité	
Améliorer les conditions d'hébergement des résidents du Foyer E.Debraize.	- Recherche et développement	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	CAI	PPE Michel	01/01/2018	1		
					4	<u></u>		
	Actions		+	Pilotes	Échéance	es Etat d'a	avancement	
l'Association à l'élabo	Collaborer avec la Commission Patrimoine de l'Association à l'élaboration d'un projet de déménagement de la structure.			CARLIER Ren	é 01/01/201			
Améliorer les outils de transmission.	- Qualité	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize		TERNON Sandrine	31/12/2017	2		
					1.	1.		
	Actions			Pilotes	Échéance	s État d'a	État d'avancement	
Mettre en oeuvre un répertoire commun sur le serveur et le logiciel du dossier de l'usager			le J	USTIN Audre	y 31/12/201	7 No	on traité	
Assurer la régularité de la révision annuelle des projets personnalisés en réunion d'équipe	- Bonnes pratiques	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize		FERNON Sandrine	19/12/2016	1		



Actions		Pilotes	Échéances	État d'avancement	
Instaurer un temps supplémentaire de travail d'équipe dédié aux synthèses			19/12/2016	No	n traité
- Système d'information	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	19/06/2017	2	
Actions		Pilotes	Échéances	État d'a	vancement
de travail chargé	de la création du	BARRAY Béatrice	19/06/2017		n traité
- Admission des personnes accueillies	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	01/12/2016	1	
Actions		Pilotes	Échéances	État d'a	vancement
riture de la procé	dure d'admission.	BARRAY Béatrice	01/12/2016	Non traité	
		<u> </u>			
- Prévention des risques	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	21/11/2016	1	
	'				
Actions		Pilotes	Échéances	État d'a	vancement
Mettre à jour le DUERP			R 21/11/2016	Non traité	
	- Système d'information Actions de travail chargé dossier unique - Admission des personnes accueillies Actions criture de la procé	supplémentaire de travail d'équipe ié aux synthèses - Système d'information - Système d'information - Système d'information - Système d'information - Actions - Admission des personnes accueillies - Actions - Actions - Prévention des risques - Evaluation Interne 2016 - Foyer hébergement Edmond Debraize - Prévention des risques - Evaluation Interne 2016 - Foyer hébergement Edmond Debraize - Evaluation Interne 2016 - Foyer hébergement Edmond Debraize - Prévention des risques - Evaluation Interne 2016 - Foyer hébergement Edmond Debraize	- Système d'information	- Système d'information l'herne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize l'eaux signifies accueillies l'example de la création du BARRAY Béatrice l'experent Edmond Debraize l'experent Echéances l'experen	supplémentaire de travail d'équipe lé aux synthèses - Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize - Actions - Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize - Actions - Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize - Admission des personnes accueillies - Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize - Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize - Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize - Prévention des risques - Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize - Prévention des risques - Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize - Prévention des risques - Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize - Evaluation Interne 2016 Foyer Beatrice - Evaluation Interne 2016 Foyer Beatri



Faciliter l'écriture et l'appropriation des projets personnalisés	- Projet personnalisé	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	10/12/2017	2		
	Actions		Pilotes	Échéance	e État d's	avancement	
	Elaborer un nouveau support écrit des projets personnalisés.			10/12/201		on traité	
Favoriser la confrontation des pratiques professionnelles	- Bonnes pratiques	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	27/09/2016	1		
Maintenir l'Analyse d	Actions Maintenir l'Analyse des Pratiques Professionnellles pour			Échéance		avancement	
ľéquip	e d'accompagnem	ent	Sandrine	27/09/201	27/09/2016 Traité		
Favoriser le développement des partenariat divers.	- Recherche et développement	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	28/06/2017	2		
				1.			
	Actions		Pilotes	Échéance	s État d'a	avancement	
Organiser des éch	Organiser des échanges et visites d'établissements		DUGARD Béatrice	22/05/201	22/05/2017 Non traité		
Participer à des actions de communications (portes ouvertes, forum,)			DUGARD Béatrice	28/06/201	7 No	on traité	
Formaliser le circuit des demandes d'admission.	- Admission des personnes accueillies	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	BARRAY Béatrice	01/12/2016	1		



	Actions		Pilotes	Échéance	s État d'a	avancement		
Elaborer le dossier d'admission.			BARRAY Béatrice	01/12/201	6 No	on traité		
Formaliser le recueil de satisfaction des usagers.	- Recueil satisfaction	- Evaluation Interne 2016 Foyer L hébergement Edmond Debraize	ECORVAISIER Tiphaine	19/05/2017	2			
	Actions		Pilotes	Échéance	es État d'a	avancement		
Elaborer des questio	nnaires de satisfa	action ou d'autres	LEBRUN Valérie	19/05/201	7 No	n traité		
			1					
Formaliser le recueil des attentes de la personne accueillie dès l'admission.	- Qualité	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	19/12/2016	2			
	Actions		Pilotes	Échéance	es État d'a	avancement		
Elaborer une tran	me des entretiens	d'admission.	TERNON Sandrine	19/12/201	6 No	Non traité		
		- Evaluation						
Former l'ensemble des professionnels aux risques liés à l'activité physique	- Prévention des risques	Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	27/09/2019	2			
Actions			Pilotes		Échéances État d'avance			
Finaliser le pro	cessus de format	ion engagé	FORMATEUR	. 27/09/201	9 No	n traité		
Informatiser le dossier unique de l'usager	- Qualité	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	18/12/2017	2			



	A - 11		Pilotes	±.,,,,,,,,	É		
	Actions			Échéances	Etat d'a	avancement	
Utiliser un logicie	Utiliser un logiciel mutualisé avec l'Association		LECORVAISIEI Tiphaine	R 18/12/2017	No	Non traité	
Introduire la question du bénévolat dans la reflexion collective.	- Projet d'établissement	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	01/03/2017	3		
	Actions		Pilotes	Échéances	État d'a	avancement	
Participer au trav	ail engagé au nive	eau associatif.	TERNON Sandrine	01/03/2017	No	n traité	
Mettre à jour l'ensemble des documents de la loi 2002.	- Qualité	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	31/07/2017	1		
	Actions		Pilotes	Échéances	État d'a	avancement	
Finaliser la révision	du règlement de	fonctionnement	JUSTIN Audre	y 19/12/2016	_		
Révisiter le contenu du livret d'accueil			BARRAY Béatrice	19/12/2016	Non traité		
Mettre à jo	ur les contrats de	séjours	BARRAY Béatrice	31/07/2017	Non traité		
Élaborer les avenants aux contrats de séjour			BARRAY Béatrice	31/07/2017	Non traité		
		Front realizer					
Mettre à jour les contrats de séjours en matière d'objectifs d'accompagnement.	- Qualité	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	19/12/2016	1		



	Actions		Pilotes	Échéances	État d'a	avancement		
Instaurer un suivi de la mise à jour en organisant une collaboration entre le secrétariat et les référents éducatifs de la personne.			BARRAY Béatrice	19/12/2016	19/12/2016 Non traité			
Mettre en place des fiches de postes	- Ressources humaines	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	27/01/2017	2			
	Actions		Pilotes	Échéances	État d'a	avancemen		
Collaborer à l'élabore service des Resso			TERNON Sandrine	27/01/2017	No	Non traité		
Optimiser l'accompagnement dans le cadre de la référence		- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	31/12/2018	1			
	Actions		Pilotes	Échéances	État d'a	avancemen		
Programmer des action projet à tra	ons de formation s vers le plan de fo		TERNON Sandrine	31/12/2018		on traité		
Mettre en place des g	roupes de travail éférence de projet		TERNON Sandrine	31/12/2017	No	on traité		
Optimiser la mise en oeuvre des outils d'évaluation et de formalisation (informatique, Ageval, dossier usager,)	- Qualité	- Evaluation Interne 2016 Foyer hébergement Edmond Debraize	TERNON Sandrine	23/05/2017	2			
	Actions		Pilotes	Échéances	État d'a	avancemen		
Accompagner les professionnels dans l'utilisation de ces nouveaux outils			TERNON Sandrine	23/05/2017	Non traité			



5. CONCLUSION

Introduite par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'obligation de l'évaluation interne est engagée au Foyer d'hébergement Edmond Debraize depuis novembre 2010.

Au terme d'une démarche qui a duré dix mois, l'établissement finalise sa deuxième évaluation interne selon un processus encadré et participatif. En effet, la démarche d'évaluation a été portée par l'équipe de direction générale et soutenue par le Conseil d'Administration qui s'est engagé, pour l'ensemble de ses établissements et services, dans l'acquisition d'un logiciel d'évaluation et de gestion de la qualité (AGEVAL). Les professionnels, les résidents ont été associés afin que cette évaluation interne soit le fruit de regards croisés.

Les objectifs principaux définis par ce travail interne d'évaluation visent à organiser des axes de travail, pour répondre aux obligations qui s'imposent à nous d'une part, et pour permettre la révision du projet d'établissement selon une démarche porteuse pour l'établissement d'autre part.

A travers la définition des objectifs qui suivent, s'organisent des axes de travail identifiés, chacun porteur de contribution à la mise en œuvre d'un projet de travail commun, qui prend sens dans l'accompagnement collégial, au service de chaque usager du Foyer Edmond Debraize. Cet engagement s'inscrit dans la déclinaison du projet stratégique de l'Association.

Ces objectifs s'articulent autour d'axes principaux, qui peuvent être ainsi déclinés :

- Une révision de l'ensemble des documents, en lien notamment avec la loi de 2002 est déjà engagée. La qualité constitue un domaine fondamental dans le travail d'évaluation mené, qui associe à la fois une recherche de mise à jour de l'ensemble de la documentation de l'établissement, et un support à l'optimisation des pratiques d'accompagnement. Ce travail de consolidation des obligations à l'égard des usagers accueillis devrait en effet contribuer à questionner les pratiques professionnelles, socle de l'engagement.
- L'accompagnement des équipes constitue une phase essentielle à celle de la mise en œuvre du changement des pratiques ; l'ensemble des professionnels y est associé à travers l'élaboration de nouveaux supports de travail ; l'accompagnement à l'utilisation de l'outil informatique est amorcé, préparant les équipes à l'appropriation d'un logiciel commun pour l'ensemble des établissements de l'Association. Cet objectif de mutualisation devrait par ailleurs participer au développement des partenariats internes et externes, au service notamment du développement de la question essentielle du parcours de vie des usagers en matière d'habitat.
- L'amélioration du cadre de vie pour les résidents du foyer d'hébergement Edmond Debraize demeure une préoccupation majeure et un enjeu de premier plan. Si la sécurité et la maintenance des locaux représentent aujourd'hui une priorité aux conditions d'hébergement des usagers, un autre projet nous anime. La création récente d'une Commission du patrimoine au sein de l'Association devrait permettre aux usagers et professionnels du Foyer Edmond Debraize de s'y associer pour élaborer ensemble un projet de déménagement du site vers une solution d'habitat innovante. Ce projet ambitionne de tenir compte des orientations fondamentales d'un projet commun déjà défini : confort, qualité de l'accompagnement, maintien de l'autonomie et inclusion dans la cité, constituent les pans de ce projet.

Il s'agit là d'un projet ambitieux, qui nécessite l'implication de tous et oblige à l'engagement de chacun. Chacune des actions déclinées dans ce rapport d'évaluation constitue un pas vers la réalisation de cette ambition, qui ne pourra se voir servie que par la contribution de tous à faire valoir la qualité du travail effectué, le sens de l'accompagnement réalisé auprès des résidents du Foyer Edmond Debraize.

